



**CENTRE
SUD**

Document
de recherche
Septembre 2014

54

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS : SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION- CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC

Deborah Ko Sy, Nirmalya Syam et Germán Velásquez



RAPPORT DE RECHERCHE

54

MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS : SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT DE LA CONVENTION-CADRE DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC¹

Deborah Ko Sy^{*}, Nirmalya Syam[#] et Germán Velásquez^{*}

CENTRE SUD

SEPTEMBRE 2014

¹ Le présent rapport expose quelques-unes des conclusions de la recherche menée par le Centre Sud, avec le soutien du Centre de recherches pour le développement international (CRDI, Projet N° 106412-005).

^{*} Consultante chercheuse, Centre Sud

[#] Administrateur de programme, Programme sur l'innovation et l'accès aux connaissances (IAKP), Centre Sud.

^{*} Conseiller spécial, santé et développement, Centre Sud.

LE CENTRE SUD

En août 1995, le Centre Sud est devenu une organisation intergouvernementale permanente de pays en développement. Le Centre jouit d'une pleine indépendance intellectuelle dans la poursuite de ses objectifs, qui sont de promouvoir la solidarité entre pays du Sud, la coopération Sud-Sud et la participation coordonnée des pays en développement aux forums internationaux. Il prépare, publie et distribue des documents d'information, des analyses stratégiques et des recommandations sur les questions économiques, sociales et politiques internationales concernant les pays du Sud.

Le Centre Sud bénéficie du soutien et de la coopération des gouvernements des pays du Sud et il collabore régulièrement avec le Mouvement des pays non alignés et le Groupe des 77 et de la Chine. Ses études et prises de position sont établies en faisant appel aux capacités techniques et intellectuelles des gouvernements et des institutions du Sud, ainsi que des citoyens de ces pays. Les sessions de travail en groupe et de larges consultations impliquant les spécialistes des diverses régions du Sud, et parfois également du Nord, permettent d'étudier les problèmes courants dans le Sud, ainsi que de partager les expériences et les connaissances.

NOTE

Les lecteurs sont encouragés à citer ou à reproduire le contenu du présent document de recherche pour leur usage personnel. Cependant, nous leur demandons de bien mentionner le Centre Sud comme source et d'envoyer au Centre Sud une copie de la publication dans laquelle apparaît la reproduction ou citation.

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du Centre Sud ou de ses États membres. Toute erreur ou omission qui pourrait être rencontrée relève de la seule responsabilité du ou des auteurs.

Centre Sud
Ch. du Champ d'Anier 17
POB 228, 1211 Genève 19
Suisse
Tél. (41) 022 791 80 50
Fax (41) 022 798 85 31
south@southcentre.int
www.southcentre.int

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS	1
II. MÉTHODOLOGIE	2
III. PRATIQUES ACTUELLES ET MÉCANISMES PROPOSÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE MONDIALE.....	3
A. Mécanismes de financement internationaux	3
1. Ressources du FEM (fonds public/gouvernemental).....	3
2. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (fonds public-privé)....	5
3. UNITAID (Fonds publics en provenance de sources spécifiques).....	8
B. Contributions mondiales provenant de l'industrie du tabac (projet).....	10
1. Projet de contribution de solidarité sur le tabac (CST).....	10
2. Projet d'impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac	12
C. Contributions mondiales ne provenant pas de l'industrie du tabac	14
1. Contribution de solidarité sur les billets d'avion.....	14
2. Projet de taxe sur les transactions financières (TTF).....	17
3. Projet de taxe sur les opérations de change	18
4. Projet de taxe sur le commerce des armes	20
D. Contributions du secteur privé ou semi-privé aux initiatives mondiales (autres que les contributions versées directement par des organisations philanthropiques)	22
1. Initiative (Product) RED.....	22
2. Contribution de solidarité numérique	24
3. Projet de contribution volontaire de solidarité liée aux téléphones mobiles	26
IV. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE	27
A. Sources provenant de l'industrie du tabac	27
1. Droits d'accises sur les produits du tabac.....	27
2. Droits de licence sur la vente de tabac	29
3. Surtaxe sur le tabac.....	30
4. Fonds d'indemnisation	32
5. Impôt sur les sociétés.....	34
B. Sources ne provenant pas de l'industrie du tabac	35
1. Droits d'accises sur l'alcool	35
2. Projet de loterie mondiale et d'émission d'obligations mondiales d'épargne à primes	37

3. La taxe de luxe.....	39
4. Obligations diaspora.....	40
5. Projet de détaxe.....	41
6. Taxe spécifique à certains secteurs d'activités perçue auprès des grandes entreprises.....	42
V. POTENTIEL DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS POUR LA LUTTE ANTITABAC.....	43
NOTES DE FIN DE DOCUMENT.....	45

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

APD	aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BAoD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CFA	Conservation Finance Alliance
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CST	contribution de solidarité sur le tabac
DAES	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
ONG	organisation non gouvernementale
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FSN	Fonds de solidarité numérique
G20	Groupe des Vingt
MNT	maladie non transmissible
MSA	<i>Master Settlement Agreement</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POP	polluant organique persistant

R-D	recherche-développement
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SMS	service de minimessage
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
TIC	technologies de l'information et de la communication
TTF	taxe sur les transactions financières
TVA	taxes sur la valeur ajoutée
VIH	virus de l'immunodéficience humaine

I. INTRODUCTION ET OBJECTIFS

Le présent rapport de recherche est élaboré dans le cadre d'un travail de recherche mené par le Centre Sud concernant le renforcement des politiques fiscales contribuant à la lutte antitabac aux échelles mondiale et nationale. L'objectif est de trouver des solutions novatrices pour combler l'insuffisance de financements relatifs à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac (ci-après la Convention-cadre). Cela étant, la présente analyse pourrait être utile au Groupe de travail sur les mesures durables destinées à renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pendant ses délibérations sur la mobilisation des ressources et la coopération en matière de développement. Les idées et mécanismes visant à produire des financements supplémentaires peuvent être tirés d'une étude des formes populaires de mécanismes de financement non traditionnels servant à mobiliser des ressources pour les programmes de développement. Les mécanismes de financement innovants ont suscité un intérêt considérable dans le domaine du financement des systèmes de santé. C'est pourquoi, il serait possible d'examiner les mécanismes de financement innovants pouvant s'appliquer à la lutte antitabac.

Les outils non traditionnels permettant de mobiliser et d'utiliser des fonds dans le domaine du développement sont souvent appelés « financements innovants pour le développement ». Cette expression est utilisée de différentes façons en fonction du contexte : elle est si large qu'elle échappe à toute définition précise. Dans le présent rapport, elle a deux définitions distinctes :

- a. S'agissant des nouveaux outils de financement relatifs aux **activités mondiales** de lutte antitabac, comme le financement de la coopération ou des activités conjointes avec des institutions multilatérales (telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), etc.) ou le financement des activités supplémentaires du Secrétariat de la Convention-cadre, les « mécanismes de financement innovants » désignent généralement les moyens et mécanismes de financement qui s'éloignent des modes de financement traditionnels de la coopération pour le développement, comme par exemple les financements acheminés habituellement de façon bilatérale ou multilatérale, notamment les contributions extrabudgétaires destinées aux activités/subventions mondiales par le biais d'organismes internationaux (le Secrétariat de la Convention-cadre et l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac, par exemple). Des exemples de financements innovants pour les activités mondiales seront examinés dans le chapitre sur les pratiques actuelles et les propositions de mécanismes pour les activités mondiales.
- b. S'agissant des nouveaux outils de financement relatifs aux activités nationales de lutte antitabac (comme le financement de la promotion de la lutte antitabac et des recherches nationales s'y rapportant), les « mécanismes de financement innovants » désignent généralement les moyens et mécanismes de financement qui s'éloignent des sources traditionnelles telles que le budget général, les systèmes d'appropriation nationale, ou les subventions reçues par l'intermédiaire de méca-

nismes traditionnels comme les autorités publiques, les organismes étrangers d'aide gouvernementale, l'Initiative pour un monde sans tabac ou le Secrétariat de la Convention-cadre, ou l'aide au développement via le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), et leurs structures (les associations médicales, Bloomberg Philantropies, la Fondation Bill et Melinda Gates, etc.) Des exemples de mécanismes de financement innovants pour les activités nationales seront examinés dans le chapitre sur les sources potentielles de financement pour la mise en œuvre de la Convention-cadre à l'échelle nationale.

Il est bon de souligner, cependant, **que le financement novateur pour les activités nationales peut également être utilisé pour financer les activités mondiales**, que ce soit de façon directe par le biais de méthodes traditionnelles, par exemple à l'aide de contribution volontaire à un organisme multilatéral, ou par l'intermédiaire de nouveaux mécanismes mis en place pour administrer et mettre en commun les fonds de manière efficace.

Afin de simplifier le débat, le présent rapport est axé sur des mécanismes de financement innovants connus qui servent à mettre en commun des fonds nouveaux ou **supplémentaires ou à mobiliser de nouvelles sources de financement**. Par ailleurs, le rapport n'aborde pas les mécanismes axés sur plusieurs manières d'allouer les fonds de l'aide publique au développement (APD) ainsi que ceux se rapportant à l'octroi de prêts. Cela ne veut pas dire que ces derniers constituent des sources de financement moins viables ou moins propices, mais que le but du rapport est d'amener l'attention du lecteur sur de nouvelles possibilités qui ont été envisagées dans d'autres domaines liés au développement et qui ont déjà produit des fonds supplémentaires et constitué des réussites dans certains secteurs.

II. MÉTHODOLOGIE

Les recherches ont été menées par une équipe composée d'une consultante chercheuse chargée du projet et de deux chercheurs du Centre Sud. Des méthodes de recherche qualitative ont été utilisées afin de recueillir des données pour l'examen de la documentation connexe. Plus particulièrement, une recherche dans une bibliothèque en ligne a été réalisée à l'aide du portail en ligne hors campus de l'Université de Georgetown. Les recherches en ligne et l'examen de la documentation ont pris quatre mois : d'octobre à novembre 2012 pour analyser la première partie des documents de référence et de mai à juin 2013 pour analyser les documents de référence additionnels. Les chercheurs ont également eu recours à Google Scholar pour les recherches de données supplémentaires.

Les chercheurs ont utilisé des combinaisons de mots clés pour conduire leurs recherches en ligne (par exemple « innovant », « mécanismes de financement », « santé » et « lutte antitabac »), et ont obtenu une grande quantité de documents de référence qui ont par la suite été classés et triés en fonction de leur pertinence et de leur qualité, ainsi que de leur date de publication.

La première partie des recherches en ligne a permis de trouver au moins dix (10) documents clés de référence traitant en détail la question des mécanismes de financement innovants. Ces documents comprenaient notamment des publications de l'OMS, du Programme

des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES) et du Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants des systèmes de santé.

Après avoir examiné ces documents, les chercheurs ont utilisé la technique boule de neige afin de trouver des références supplémentaires, et ont effectué une recherche dirigée des mécanismes de financement novateurs spécifiques, en tenant compte de leurs sources et de leurs buts ; de la classification (existante ou envisagée) ; des sommes recueillies et budgétées ; des mécanismes de gestion, de collecte et d'allocation des fonds ; des soutiens et partenaires institutionnels ; des facteurs de réussite et d'autres caractéristiques notables.

Certains mécanismes de financement innovants, tels que les mécanismes de financement mondiaux (Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID), exigeaient de se rendre directement sur leur site officiel pour recueillir et mettre à jour des données. Le recoupement des données a été utilisé pour toutes les recherches de mécanismes de financement innovants, afin de garantir la fiabilité et la validité des données.

Afin de présenter les données de façon systématique pour qu'elles soient analysées, un tableau comparatif a été utilisé pour mettre en avant les aspects essentiels des mécanismes de financement innovants quant à leurs descriptions et objectifs généraux, leurs caractéristiques principales, et une évaluation générale comprenant leurs avantages et leurs inconvénients.

III. PRATIQUES ACTUELLES ET MÉCANISMES PROPOSÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE MONDIALE

A. Mécanismes de financement internationaux

1. Ressources du FEM² (fonds public/gouvernemental)

a. Description générale et objectif général

On entend par FEM l'« ensemble des dispositions juridiques, institutionnelles et de procédure qui règlementent et permettent le flux de ressources financières »¹, conformément à la définition de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)³.

Le FEM, créé en 1981, compte 183 États membres qui ont pour principaux objectifs de : 1) s'attaquer à des problèmes environnementaux d'envergure mondiale ; et 2) contribuer à la mise en place d'initiatives nationales en matière de développement durable.

² Les données de cette section proviennent principalement du site officiel du FEM : <http://www.thegef.org/gef/home>.

³ En plus de fournir, à titre gracieux ou à des conditions préférentielles, des moyens de financement nouveaux et additionnels pour la mise en œuvre de la CCNUCC, le FEM soutient également la mise en œuvre d'autres conventions internationales, telles que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD).

b. *Éléments complémentaires*

Sur le plan institutionnel, le FEM est gouverné par le Conseil du FEM, composé de 32 pays désignés parmi l'assemblée des pays membres, représentant les groupes de pays suivants : 16 pays en développement, 14 pays développés et 2 pays d'Europe centrale et de l'Est ainsi que de l'ex-Union soviétique.

Les ressources de la Caisse du FEM dépendent des engagements des pays donateurs⁴, elles sont reconstituées tous les quatre ans et utilisées dans le but de financer les axes stratégiques du programme définis lors des discussions relatives à la reconstitution des ressources⁵.

Après cinq périodes de reconstitution, le FEM a recueilli 15 milliards 225 millions de dollars des États-Unis au total.

Le PNUD, le PNUE et la Banque mondiale font office d'organes de mise en œuvre du FEM (la Banque mondiale agit comme administrateur et remplit des fonctions administratives).

Les organismes partenaires mettant en œuvre les activités financées par le FEM sont : la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Banque européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds international de développement agricole (FIDA).

c. *Évaluation générale*

Source essentielle de financement à grande échelle pour des projets de préservation, le FEM a soutenu plusieurs institutions, tant du secteur public que privé, ainsi que des organisations de la société civile. Selon la Conservation Finance Alliance (CFA) qui est une alliance internationale d'individus et d'institutions participant au financement durable de la conservation de la diversité biologique, le FEM finance également les fonds d'affectation spéciale pour la conservation de l'environnement et « soutient d'autres mécanismes de financement novateurs, tels que les fonds d'investissement pour l'environnement, et étudie actuellement de nouvelles possibilités d'investissement de son capitalⁱⁱ ».

L'un des principaux points faibles du FEM est que ce dernier est largement tributaire des contributions financières volontaires des pays donateurs. La CFA a souligné que son cycle de financement court est un frein à la durabilité de son financementⁱⁱⁱ et a évoqué quatre autres points faibles de la façon suivante :

⁴ Il y a actuellement trente-neuf (39) pays donateurs, à savoir : l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, le Bangladesh, la Belgique, le Brésil, le Canada, la Chine, la Côte d'Ivoire, la République tchèque, le Danemark, l'Égypte, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Norvège, le Pakistan, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Corée, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie.

⁵ Les priorités soutenues par le FEM sont entre autres : 1) la diversité biologique ; 2) les changements climatiques ; 3) les eaux internationales ; 4) la dégradation des terres, principalement la désertification et le déboisement ; 5) l'appauvrissement de la couche d'ozone ; et 6) les polluants organiques persistants (POP).

- « L'obtention de fonds, en particulier pour des projets de grande taille, peut exiger un temps considérable (trois ans ou plus) et une allocation significative des ressources.
- Le nombre d'acteurs impliqués dans le cycle du projet peut rendre l'approbation du projet difficile.
- Les auteurs des projets doivent apprendre à négocier avec succès les procédures complexes d'élaboration de projets des organismes de mise en œuvre.
- Seuls les coûts marginaux liés à la concrétisation des avantages relatifs à la diversité biologique mondiale sont directement financés »⁶.

2. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme⁷ (fonds public-privé)

a. Description générale et objectif général

Créé en 2002, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (ci-après le Fonds mondial) est un partenariat public-privé et un organisme de financement international dont le but est de récolter et d'allouer des ressources supplémentaires pour la prévention du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. Essentiellement tributaire des contributions financières volontaires des autorités publiques, du secteur privé, d'entreprises sociales, de fondations caritatives et de particuliers, le Fonds mondial, à la mi-2012, avait levé 22,9 milliards de dollars au total pour financer plus de 1 000 programmes dans 151 pays.

Depuis sa création, le Fonds mondial a principalement reçu des promesses de contributions du secteur public pour un montant de 28,3 milliards de dollars. Cette somme représente environ 95% de toutes les annonces de contributions au Fonds, tandis que les 5% restants (soit 1,6 milliard de dollars) provenaient du secteur privé et d'autres initiatives de financement. Des engagements ont été pris par 54 pays donateurs, qui ont versé jusqu'à présent un total de 17,2 milliards de dollars.

b. Éléments complémentaires

En 2005, le Fonds mondial a adopté un modèle de reconstitution volontaire des ressources dans le but « d'améliorer la fiabilité et la régularité des sources de revenus et de garantir un appui financier soutenu et régulier aux pays »^{iv}. Tous les trois ans, une conférence d'annonce de contributions se tient afin que les donateurs du secteur public et privé puissent faire leurs promesses de contributions au Fonds. À cela s'ajoutent des promesses et des contributions qui sont faites en dehors des conférences d'annonce de contributions.

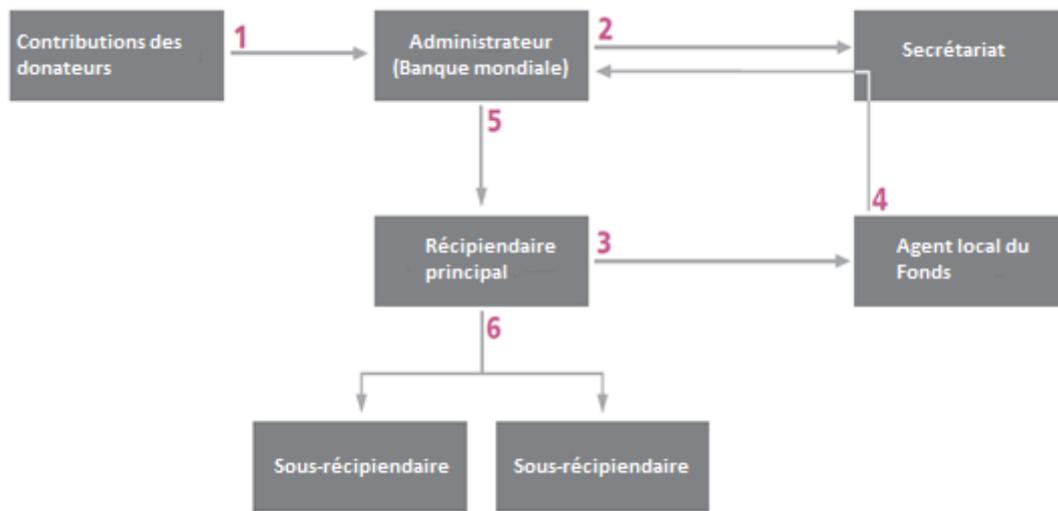
Le Fonds mondial est dirigé par le Conseil d'administration du Fonds mondial, composé des représentants des gouvernements donateurs et récipiendaires, d'organisations de la société civile, du secteur privé, de fondations et de communautés affectées par les trois maladies citées. Son secrétariat gère le portefeuille de subventions, examine les propositions faites,

⁶ Texte entièrement tiré (en anglais) de www.conservationfinance.org/guide/guide/images/global_e.doc (dernière consultation le 22 mai 2013).

⁷ Les données de cette section proviennent principalement du site officiel du Fonds mondial : <http://www.theglobalfund.org/fr/>.

émet les ordres de décaissement en faveur des bénéficiaires des subventions et met en œuvre le financement des subventions en fonction des résultats⁸. En tant qu'administrateur du Fonds mondial depuis 2002, la Banque mondiale est tenue de garantir l'obligation de rendre compte de la gestion financière du Fonds mondial en matière de collecte, décaissement et placement des fonds et de communication de rapports s'y rapportant.

La figure ci-dessous montre la façon dont les subventions passent des donateurs aux bénéficiaires.



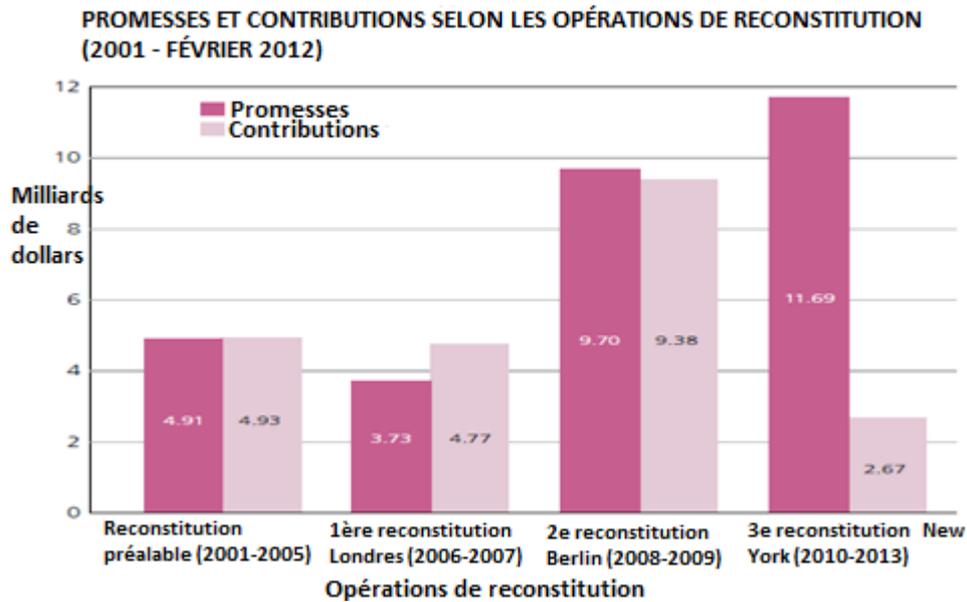
Source : Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Governance Handbook: Financial Resources Mobilization, Management and Oversight

Seules les contributions officielles de pays membres au Fonds sont considérées être une aide entrant dans la catégorie de l'APD^v.

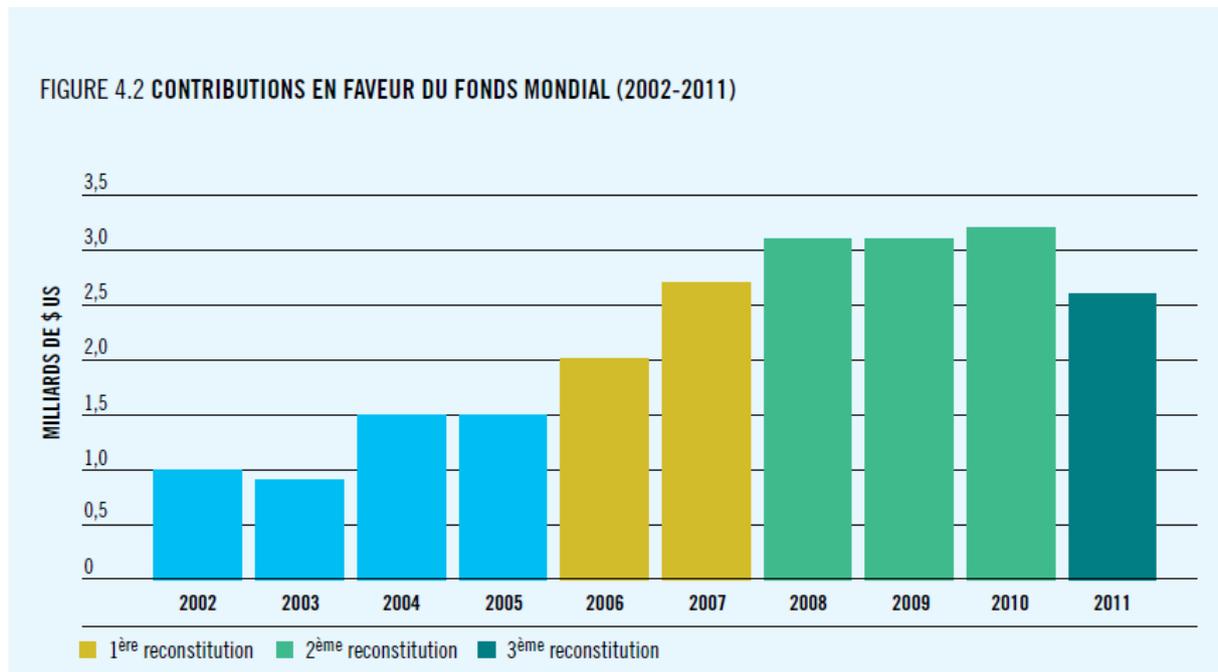
c. *Évaluation générale*

Les graphiques ci-dessous montrent les promesses de contributions et les contributions réelles faites au Fonds mondial depuis 2001. Bien que les promesses financières totales aient été élevées lors de la troisième période de reconstitution des ressources en octobre 2010, le Fonds mondial a noté qu'elles « étaient insuffisantes par rapport aux ressources estimées nécessaires pour intensifier la riposte à ces trois maladies pendant la période 2011-2013, et il s'est avéré difficile que certaines promesses se concrétisent à temps »^{vi}.

⁸ Les ressources du Fonds mondial sont allouées en fonction de propositions faites par les pays à faible revenu. L'affectation des ressources est principalement fondée sur les résultats, c'est-à-dire que les bénéficiaires doivent présenter des résultats mesurables et avérés afin de recevoir un soutien financier supplémentaire. [Source : Girishankar, Navin (2009). *Innovating Development Finance: From Financing Sources to Financial Solutions*. Banque mondiale. Document directif de recherche n°5111].



Source : Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Governance Handbook: Financial Resources Mobilization, Management and Oversight.



SRGIC

Source : Des investissements stratégiques pour garantir l'impact. Rapport 2012 sur les résultats du Fonds mondial.

En mai 2011, le Fonds mondial a indiqué qu'il lui manquait 1,3 milliard de dollars pour couvrir les besoins minimums estimés pour la période 2011-2013. Depuis 2002, la conversion annuelle prévue des promesses en contributions est passée de 100% à 89% en 2008, et à 79% en 2010 et 2011. Toutefois, cette baisse correspond surtout à des contributions dont le

paiement est retardé plutôt qu'annulé^{vii}. La crise financière mondiale de 2008 a joué un rôle essentiel dans ce retard.

Le Fonds mondial était également en proie à des problèmes de corruption et de détournements de fonds⁹, qui ont poussé des pays donateurs comme la Suède et l'Allemagne à suspendre leurs dons^{viii}. À la suite de la démission de son directeur exécutif en janvier 2012, le Fonds mondial devrait entreprendre des réformes dans le but d'assurer une meilleure transparence et une meilleure responsabilisation financières.

Lors de l'évaluation de l'allocation des ressources aux programmes de lutte contre le VIH, Avdeeva et al. (2011), dans leur étude intitulée « The Global Fund's resource allocation decisions for HIV programmes », ont conclu que la « prévention auprès des populations les plus exposées n'est pas suffisamment privilégiée dans la plupart des pays bénéficiaires »^{ix}. Par conséquent, son Conseil d'administration a adapté ses critères afin de cibler stratégiquement les populations les plus vulnérables^x.

En 2005, S. Radelet et K. Caines ont également souligné que le mandat et l'organisation du Fonds mondial ne se sont pas « correctement intégrés aux systèmes existants qui ont des objectifs différents, en particulier à cause de la petite taille du Secrétariat et du grand nombre de pays bénéficiaires du Fonds »^{xi}, sans compter que le fait qu'il soit tributaire de ses partenaires pour accomplir des fonctions complémentaires a fait peser une charge supplémentaire inattendue sur ces derniers concernant l'allocation des ressources et la modification de leurs propres procédures^{xii}.

3. UNITAID¹⁰ (Fonds publics en provenance de sources spécifiques)

a. Description générale et objectif général

UNITAID est une initiative mondiale de santé dont le but est de « fournir un financement durable, prévisible et supplémentaire »^{xiii} pour peser sur le fonctionnement du marché afin de réduire les prix des médicaments pour le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, facilitant ainsi l'accès des populations touchées à ces médicaments et leur approvisionnement, dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire.

b. Éléments complémentaires

Le financement d'UNITAID provient principalement d'un impôt international de solidarité sur les billets d'avion qui est complété par des « contributions budgétaires pluriannuelles traditionnelles versées par des partenaires bilatéraux et d'autres donateurs »^{xiv}. Les compagnies aériennes dans les pays donateurs sont chargées de recueillir l'impôt sur les billets d'avion, qui est ajouté au prix final du billet. La somme générée à l'échelle nationale est ensuite coordonnée pour être allouée à la Facilité internationale d'achat de médicaments d'UNITAID.

⁹ Par exemple, les médias ont fait état de 25 millions manquants destinés aux programmes communautaires et des problèmes de corruption dans plusieurs pays d'Afrique australe, tels que Djibouti, le Mali, la Mauritanie et la Zambie.

¹⁰ Les données de cette section proviennent principalement du site officiel d'UNITAID : <http://www.unitaid.eu/fr/>.

Depuis 2006, UNITAID a recueilli environ 2 milliards de dollars. L'impôt recueilli sur les billets d'avion dans neuf (9)¹¹ pays membres sur 29¹² représente les deux-tiers de cette somme¹³. Le tiers restant de son fonds provient de financements habituels des gouvernements donateurs (tels que le Brésil, la Norvège, l'Espagne et le Royaume-Uni) et la Fondation Bill et Melinda Gates.

UNITAID est dirigée par un conseil d'administration de 12 membres¹⁴ qui ont pour fonction de décider de l'utilisation de ses fonds et de définir ses plans d'action futurs. Ses ressources privilégient les pays à faible revenu, avec des populations à haut risque et dans lesquels les maladies ont une forte incidence¹⁵, et le processus de gestion et le cycle du projet suivant sont mis en œuvre pour favoriser l'efficacité et l'efficacité opérationnelles.

c. Évaluation générale

La mobilisation des ressources d'UNITAID a été une réussite, car elle a atteint ses objectifs principaux : la collecte d'en moyenne 320 millions de dollars par an, de 2006 à 2011. Mécanisme financier novateur pionnier, l'impôt de solidarité sur les billets d'avions (jugé durable et sûr^{xv}) peut être considéré « additionnel », « techniquement réalisable » et vu comme une « validation de principe » significative^{xvi}.

Toutefois, cette dépendance excessive aux résultats du secteur aérien a rendu le mécanisme grandement vulnérable aux aberrations de l'économie mondiale. Dans son rapport de 2012, le Center for Global Development a noté que les revenus d'UNITAID avaient chuté brutalement de 21% entre 2008 et 2009, en raison de la crise financière mondiale. Il est fait mention d'un autre point faible : le fait qu'UNITAID soit tributaire d'un cercle restreint de donateurs, en particulier la France et le Royaume-Uni, qui ont contribué aux revenus de 2006 à 2011 à hauteur de 62% et 16% respectivement. Les pays donateurs à revenu élevé, et notamment la Fondation Bill et Melinda Gates, représentent 95,8% des revenus d'UNITAID, tandis que les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire représentent moins de 5%^{xvii}.

¹¹ Depuis 2012, ces neuf pays sont le Cameroun, le Chili, le Congo, la France, Madagascar, le Mali, Maurice, le Niger et la République de Corée.

¹² Un autre document faisait mention de 38 pays fournissant actuellement une aide financière et de 23 pays contribuant à UNITAID, dont 15 mettant en œuvre l'impôt sur les billets d'avion. [Source: Bermudez, Jorge et Douste-Blazy, Philippe. "UNITAID." In *Innovative financing for development*. I-8 Group/L. I. F. E. (Leading Innovative Financing for Equity)]

¹³ La France, l'un des principaux contributeurs, a reversé environ 90% de l'impôt recueilli sur les billets d'avion à UNITAID (soit 997 millions de dollars sur 1,1 milliard) entre 2006 et 2011.

¹⁴ Composé d'un représentant des six membres qui sont le Brésil, le Chili, l'Espagne, la France, la Norvège et le Royaume-Uni, d'un représentant africain, un représentant de la République de Corée, de deux représentants des organisations de la société civile originaires de communautés affectées par le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, d'un représentant de la circonscription des fondations et d'un représentant de l'OMS, organisation qui fait office de membre sans droit de vote et accueille le Secrétariat d'UNITAID à Genève.

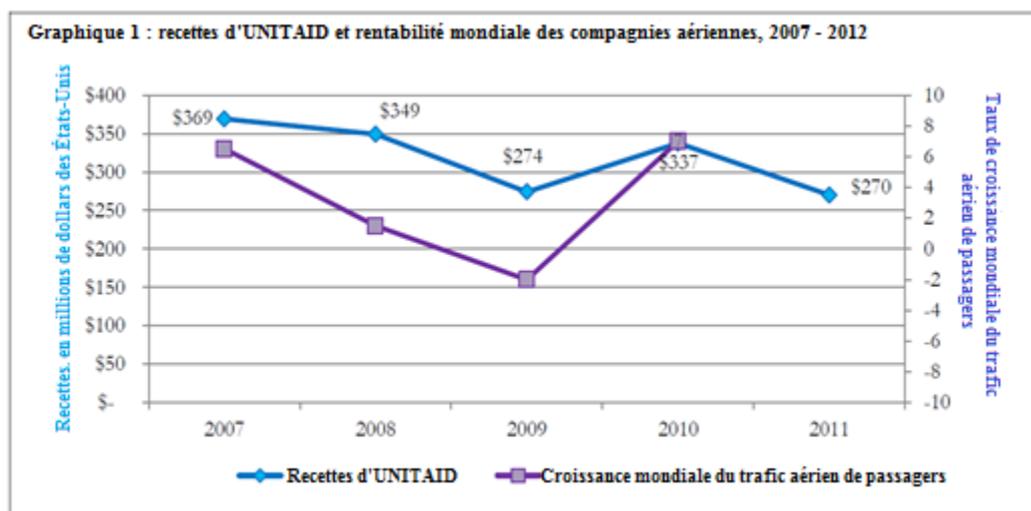
¹⁵ La formule est la suivante : 85% de ces allocations doivent être versées aux pays à faible revenu, 10% aux pays à revenu intermédiaire et pas plus de 5% aux pays à revenu intermédiaire supérieur. [Source : Bermudez, Jorge & Douste-Blazy, Philippe. « UNITAID ». In *Innovative financing for development*. I-8 Group/L.I.F.E. (Leading Innovative Financing for Equity)].

B. Contributions mondiales provenant de l'industrie du tabac (projet)

1. Projet de contribution de solidarité sur le tabac (CST)

a. Description générale et objectif général

La contribution de solidarité sur le tabac (CST), proposée dans l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac, consiste en un « microprélèvement » sur chaque paquet de cigarettes, dans le but de financer la lutte contre les maladies non transmissibles (MNT) et la lutte anti-tabac à l'échelle nationale et internationale^{xviii}, notamment dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire^{xix}. La proposition a été examinée lors de la première Conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et la lutte contre les MNT organisée par l'OMS en avril 2011 et fait suite à la recommandation du Groupe spécial de haut niveau sur les financements innovants des systèmes de santé en 2009^{xx}.



Source : Center for Global Development, 2012.

b. Éléments complémentaires

D'après le système proposé, les administrations fiscales des pays participants ajouteraient, sur le prix des paquets de cigarette, un « microprélèvement » aux taxes nationales sur le tabac déjà existantes. Les gouvernements peuvent facilement mettre en œuvre ce système par le biais d'un « petit nombre de filtres »^{xxi} et de mécanismes de taxation nationaux existants.

Sa mise en œuvre dépendrait entièrement du pouvoir de décision des gouvernements, car les recettes de la CST iraient directement aux caisses de l'État. Les pays pourraient ensuite verser, à titre volontaire, une partie de leurs recettes dans un fonds commun mondial et décideraient librement du montant de leur contribution^{xxii}.

Sources	Prévisions
OMS (2011)	La CST, si elle était mise en œuvre dans les 43 pays du G20+, permettrait de dégager un montant situé entre 5,5 et 16 milliards de dollars de recettes supplémentaires annuelles sous forme de droits d'accises, selon le scénario choisi ^{xxiii} .
Callard & Collishaw 2011	Les recettes de la CST de 72 pays atteindraient 6,2 milliards de dollars, dont 1,86 milliard de dollars seraient destinés à des initiatives internationales ^{xxiv} .
Wreford-Howard (2010)	Si les pays mettaient en place une répartition automatique de 30% des recettes au fond commun, quelque 2 milliards de dollars environ pourraient être générés ^{xxv} .
Stenberg, et al. (2010)	Une hausse de 50% des taxes sur le tabac rapporterait 1,42 milliard de dollars en fonds supplémentaires dans 22 pays à faible revenu ^{xxvi} .
Banque mondiale et OMS (2003)	En Asie du Sud-Est, les études montrent que les recettes cumulées pouvant être obtenues en augmentant le prix du tabac de 5% en termes réels pourraient apporter 440 millions de dollars supplémentaires au Népal, 725 millions au Sri Lanka et 994 millions au Bangladesh (estimations pour 2010) ^{xxvii} .

Plusieurs sources ont établi des prévisions de recettes pouvant être obtenues à partir d'une taxe supplémentaire sur le tabac, dont les montants varieraient en fonction des hypothèses et scénarios retenus.

À l'aide du système de CST proposé, des fonds pourraient être obtenus dans les pays développés et en développement, ce qui en ferait un impôt de solidarité « Nord-Sud » et « Sud-Sud » hybride dont une grande partie des recettes serait susceptible de demeurer dans les pays en développement »^{xxviii}. D'après l'OMS (2011), si la CST doit être envisagée en tant que mécanisme de financement innovant, **il est nécessaire que les États membres s'emploient à examiner rigoureusement sa viabilité politique, sa gestion, les décisions d'investissement s'y rapportant et son utilisation.**^{xxix}

c. Évaluation générale

La CST répond à tous les critères de financement innovant, à savoir « niveau suffisant, impact sur le marché, faisabilité, caractère durable et approprié »^{xxx}. Elle s'avère appropriée pour mobiliser des ressources sur la base des marchés et d'une importante population. Elle devrait, en outre, avoir une incidence négligeable sur l'économie mondiale et un effet de redistribution des revenus, car les recettes perçues seront affectées aux programmes de lutte antitabac dans les pays en développement^{xxx1}.

S.Wreford-Howard (2010) a brièvement énoncé les arguments suivants en faveur de la CST :

- Elle pourrait être facilement acceptée par les gouvernements et les consommateurs ;
- Elle pourrait être rapidement lancée comme système pilote ;
- Elle a une incidence qui est double : les recettes peuvent être mises à contribution de la santé à l'échelle internationale et de la lutte antitabac ;
- Les fonds de la CST émanent davantage de nantis de l'économie mondiale que de populations pauvres ;

- Les fonds de la CST sont recueillis sur une base élargie ;
- Les fonds de la CST sont prévisibles et stables dans le temps ;
- Vu qu'il s'agit d'un microprélèvement, les fonds de la CST sont recueillis de manière à avoir une incidence minimale sur l'économie mondiale ;
- Elle est immédiatement applicable, d'un point de vue juridique et technique¹⁶.

Cependant, d'après les détracteurs de la CST, la formule proposée pourrait présenter les lacunes suivantes :

- Elle taxerait plus de fumeurs dans les pays à faible revenu dans lesquels l'incidence du tabagisme est élevée (Callard et Collishaw) ;
- Elle est intrinsèquement dégressive (Callard et Collishaw, entretiens avec des informateurs choisis)^{xxxii} ;
- De nombreux gouvernements seront probablement réticents à l'idée de réserver les recettes des taxes à un fonds commun (Hurley, 2012, entretien avec des informateurs choisis).

2. Projet d'impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac

a. Description générale et objectif général

L'impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac s'appliquerait sur les bénéfices transférés par les fabricants multinationaux de tabac depuis les pays où ils vendent leurs produits vers les pays dans lesquels ils sont établis et dans lesquels ils distribuent aussi des dividendes à leurs propriétaires et investisseurs^{xxxiii}. L'objectif de cet impôt est essentiellement d'attribuer une part des bénéfices de ces multinationales au financement de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, notamment dans les pays à faible revenu^{xxxiv}.

En plus d'appliquer le principe du « pollueur-payeur », le fondement de base de cet impôt est d'inverser la tendance actuelle qui veut que les bénéfices des fabricants multinationaux de tabac sont transférés des pays à faible revenu au siège des multinationales situées dans les pays développés.

Le concept d'un impôt sur les bénéfices rapatriés n'est pas nouveau. Le Brésil avait soumis une proposition similaire au Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement (R-D) de l'OMS pour que ce dernier examine les possibilités concernant la mobilisation de fonds pour la R-D en matière de maladies qui affectent de façon disproportionnée les pays en développement. Dans sa proposition, le Brésil avait évoqué la possibilité de recueillir des fonds au moyen d'une taxe sur les bénéfices transférés par des laboratoires pharmaceutiques étrangers, et de faire ensuite recycler les recettes par un conseil de direction semblable à celui d'UNITAID. Il avait été estimé que si tous les pays à faible revenu et revenu intermédiaire participaient à ce mécanisme, une taxe de 1%

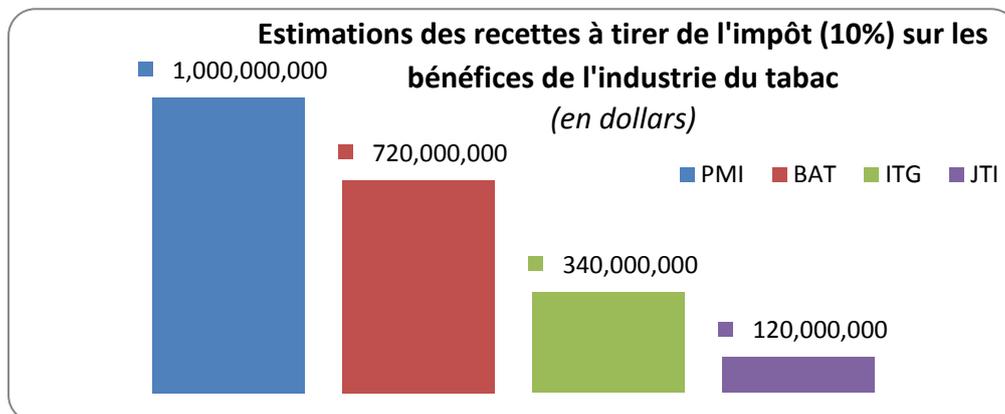
¹⁶ Texte entièrement tiré de Wreford-Howard Simon (2010). WHO Support to Innovative Financing for Health Tokyo (PowerPoint). Groupe pilote sur le financement innovant pour le développement, Tokyo, 16-17 décembre 2010.

sur les bénéfices visés générerait 160 millions de dollars par an. Le Groupe de travail avait jugé ce projet « particulièrement attrayant »¹⁷.

a. Éléments complémentaires

Dans leur rapport « Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes » (Financer l'action internationale pour faire reculer les MNT : pourquoi un impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac pourrait s'avérer moins dégressif qu'une contribution de solidarité sur le tabac), C. Callard et N. Collishaw¹⁸ expliquent que cet impôt s'appliquerait « à titre volontaire », car la promulgation et la mise en œuvre de lois et de réglementations en vue de le mettre sur pied dépendraient du bon vouloir des pays. Ce système pourrait être administré au moyen d'une participation volontaire des pays et dans le cadre d'institutions internationales nouvelles ou existantes, c'est à dire l'OMS, la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ou un nouveau fonds mondial de lutte contre les MNT^{xxxv}.

D'après Médecins pour un Canada sans-fumée (2009), quatre fabricants multinationaux de tabac ont rapporté un bénéfice d'environ 20 milliards de dollars¹⁹ en dehors de leur siège national en 2008^{xxxvi}. Par conséquent, les recettes annuelles qui pourraient être dégagées à partir d'un impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac de 1% seraient d'environ 200 millions de dollars. Si l'impôt était de 10%, les recettes devraient s'élever à 2 milliards de dollars, sachant que l'impôt sur les bénéfices de PMI s'élèverait à 1 milliard de dollars, suivi de BAT (720 millions de dollars), d'ITG (340 millions de dollars), et JTI (120 millions de dollars)^{xxxvii}. Cette recette estimée à 2 milliards de dollars « représente moins du tiers de 1% de la valeur du marché mondial du tabac, qui s'élève à 558 milliards de dollars (dont au moins 170 milliards sont versés aux gouvernements sous forme d'impôts sur le revenu et de taxes sur le tabac), mais elle représenterait une hausse de 13% de l'ensemble de l'aide au développement fournie en matière sanitaire^{xxxviii}.



Source: Callard & Collishaw (2011) ; à partir des données de 2009.

¹⁷ OMS (2012), Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement, p.73, http://www.who.int/phi/CEWG_Report_FR_16_April_2012.pdf

¹⁸ Les auteurs ont pris l'exemple du Canada qui applique une surtaxe semblable à l'impôt sur les bénéfices rapatriés de l'industrie du tabac depuis 1994 ; le taux d'imposition des revenus des fabricants de tabac s'élève à 50%, et les bénéfices réalisés par les succursales sont également imposés lorsqu'ils sont transférés aux sièges à l'étranger. Au Brésil, un système similaire est proposé pour frapper les transferts de fonds des laboratoires pharmaceutiques d'un impôt supplémentaire afin de financer la R-D dans le secteur médical.

¹⁹ British American Tobacco and Associates (BAT), Imperial Tobacco Group (ITG), Japan Tobacco (JTI), et Philip Morris International (PMI).

b. Avantages et inconvénients

Les fabricants multinationaux de tabac sont établis dans des pays à revenu élevé, ce qui rend l'impôt sur les bénéfices de l'industrie du tabac intrinsèquement progressif puisqu'il applique une charge plus élevée à ces pays qu'aux pays à faible revenu, ou qu'aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure dans lesquels les multinationales vendent la plupart de leurs produits et font des bénéfices conséquents^{xxxix}. Les cinq pays à revenu élevé qui contribuent le plus (États-Unis, Royaume-Uni, Japon, Luxembourg et Suisse) assumeront au moins 63% de la charge fiscale, tandis que ceux qui leur succèdent (Allemagne, Canada, Pays-Bas, Liban et Afrique du Sud) en assumeront au moins 4%^{xl}.

La viabilité de la mise en œuvre de cet impôt repose sur la capacité des pays chargés de son exécution à surveiller les bénéfices totaux réalisés par les multinationales et à percevoir cet impôt à chaque fois que celles-ci transfèrent leurs bénéfices vers leur siège situé à l'étranger. Il est certain que les fabricants multinationaux du tabac s'opposeraient fermement à l'adoption de toute loi prévoyant l'application d'un tel impôt ; et, à supposer qu'une telle loi soit promulguée, elles pourraient mettre au point des systèmes d'évasion fiscale (par exemple ne pas rapatrier leurs bénéfices) pour la contourner.

Comme a pu le constater le Groupe de travail consultatif d'experts au sujet de la proposition de taxation des bénéfices rapatriés par l'industrie pharmaceutique faite par le Brésil, pour évaluer convenablement la faisabilité de ce concept, il faudrait disposer de plus amples informations et d'un savoir accru sur certaines questions spécifiques liées au prix des transferts, aux taxes internationales sur les sociétés, aux accords fiscaux applicables, aux relations avec l'industrie nationale, ainsi que sur les engagements pris par chaque pays au titre d'accords bilatéraux et multilatéraux commerciaux et d'investissements²⁰.

C. Contributions mondiales ne provenant pas de l'industrie du tabac

1. Contribution de solidarité sur les billets d'avion

a. Description générale et objectif général

Mis en place en 2006, cet impôt est prélevé sur les billets d'avion facturés aux passagers en partance des aéroports des pays qui l'appliquent^{xli}. Principale source de financement de la facilité internationale d'achat de médicaments UNITAID, il a pour but de mobiliser des ressources afin d'améliorer l'accès aux médicaments et produits diagnostiques dans les pays où l'incidence du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme est élevée.

b. Éléments complémentaires

Sur les quatorze pays déjà dotés de lois prévoyant la mise en œuvre de cette contribution, neuf contribuent déjà à UNITAID²¹. Les compagnies aériennes sont chargées de recueillir et de

²⁰ OMS (2012), Rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche développement, p.75, http://www.who.int/phi/CEWG_Report_FR_16_April_2012.pdf.

²¹ Le Cameroun, le Chili, le Congo, la France, Madagascar, le Mali, Maurice, le Niger et la République de Corée.

déclarer cette contribution. Les frais de perception sont minimes (seulement 1% à 3% des recettes perçues^{xliii}), car les compagnies aériennes se contentent d'ajouter l'impôt au prix final du billet d'avion. Les pays participants donnent ensuite une partie ou l'ensemble de la somme recueillie à UNITAID.

En novembre 2010, les taux appliqués dans sept pays variaient en fonction du type de vol (intérieur ou international) et de classe (classe économique, affaires ou première classe). Par exemple, pour les vols intérieurs, la France facture 1 € (en classe économique) et 10 € (en classe affaires et première classe). Elle facture, en revanche, 4 € (en classe économique) et 40 € (en classe affaires et première classe) pour les vols internationaux.

Pays	Vols intérieurs	Vols internationaux
Chili	Aucune contribution	2/2/2 (US\$)
République de Corée	Aucune contribution	1/1/1 (US\$)
France	1/10/10 (€)	4/40/40 (€)
Madagascar	0/2/2 (€)	0/2/2 (€)
Mali	À partir de 0,76 (€)	Jusqu'à 10,67 (€)
Maurice	Aucune contribution	1/2/2 (€)
Niger	0,76/3/3 (€)	3,8/15/15 (€)

Source : Ministère français des affaires étrangères et européennes, UNITAID et Cour des comptes française ; données rassemblées et citées dans Porcher et Kerouedan (2011)^{xliiii}.

En 2010, le Groupe pilote a souligné qu'« une contribution forfaitaire de ce type, pour autant qu'elle ne soit pas discriminatoire, est conforme à la Convention de Chicago, aux traités et aux accords bilatéraux, aux réglementations européennes et aux accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le mécanisme repose sur la territorialité, pas sur la nationalité. Toutes les compagnies aériennes, quelle que soit leur nationalité, doivent lever la contribution si elles partent d'un aéroport situé dans un pays participant^{xliv}. »

Si elle bénéficie du soutien des pays participants, elle peut être facilement mise en œuvre dans les deux (2) à douze (12) mois suivant son approbation^{xlv}.

Voici quelques prévisions de recettes et données relatives aux recettes :

Sources	Prévisions/données
PNUD (2012)	A estimé à 1 milliard de dollars les recettes perçues entre 2006 et 2011 ^{xlvi} .
OCDE (2009)	A estimé à 251 millions de dollars les recettes annuelles ^{xlvii} .
Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) (2008)	Une contribution minimum de 1 dollar pour la classe économique et de 5 dollars pour la première classe pourraient rapporter 1 milliard de dollars par an et même atteindre 1,2 milliard de dollars au bout de six ans. Une contribution forfaitaire de 2 dollars rapporterait entre 1,4 milliard et 1,8 milliard de dollars la sixième année. Autres prévisions de recettes après six ans de mise en œuvre : 228 millions de dollars (dans le pire des cas) ; 24,6 milliards de dollars (dans le meilleur des cas) ; et 1,1 milliard de dollars (selon un scénario prudent) ^{xlviii} .

Sources	Prévisions/données
De Ferranti, et al. (2008)	Ont estimé que les recettes annuelles devraient s'élever à 180 millions d'euros ^{xlix} .
Binger (2003)	Avant sa mise en place en 2006, Binger (2003) a estimé que la contribution de solidarité sur les billets d'avion pourrait rapporter des recettes comprises entre 10 milliards et 16 milliards d'euros ^l .
Ministère français des affaires étrangères	D'après le Ministère français des affaires étrangères, la France a pu recueillir 160 millions d'euros d'aide conventionnelle supplémentaire ^{li} . Selon les premiers calculs, la France pourrait générer 200 millions d'euros.

c. Évaluation générale

La mise en place d'une contribution de solidarité sur les billets d'avion obligatoire peut offrir une « source de financement continue, automatique et stable et s'avère politiquement attrayante »^{lii}. En outre, la contribution ne devrait avoir qu'un effet marginal sur les pays à faible revenu et les passagers. Dans l'ensemble, son coût de mise en œuvre est bas par rapport aux avantages qu'elle peut comporter, notamment pour les pays à faible revenu (par exemple l'aide au développement dans le domaine de la santé).

De Ferranti, et al. (2008) ont résumé les arguments suivants (pour et contre la contribution)^{liii} :

Arguments pour	<ul style="list-style-type: none"> • Une contribution sur les billets d'avion peut être mise en place à l'aide de systèmes de taxes aéroportuaires préexistantes (comme c'est le cas en France) qui impliquent des coûts de mise en œuvre relativement bas et la possibilité de limiter les incidences négatives sur l'industrie. • La contribution sur les billets d'avion n'affecte pas la souveraineté des pays, car chaque gouvernement peut décider du montant de la contribution et du type de passagers qui doivent la payer. • La contribution peut être largement « exportée » si les pays en développement ne l'appliquent qu'aux passagers de la classe affaire et de première classe des vols internationaux. • Le trafic aérien a progressé historiquement d'environ 8% par an dans le monde. Ainsi, si la contribution ne nuit pas à l'industrie, elle peut devenir une source de revenus constante et croissante pour la santé mondiale.
Argument contre	<ul style="list-style-type: none"> • Une telle contribution risquerait de réduire l'activité économique et les revenus.
Risque	<ul style="list-style-type: none"> • Certains pays ont déjà largement recours aux taxes sur les billets d'avion et aux taxes aéroportuaires. Ajouter une taxe supplémentaire risquerait de réduire la compétitivité du pays.

Source : Texte entièrement tiré de Ferranti, et al. (2008)

2. **Projet de taxe sur les transactions financières (TTF)**

a. *Description générale et objectif général*

Cette taxe est appliquée à un type particulier de transactions financières, comme les obligations, les contrats sur produits dérivés, les actions et les opérations de change^{liv}. Le champ d'application de la taxe pourrait s'élargir aux contrats à terme, aux options, aux actions et aux produits de base^{lv}. Les fonds qui seront obtenus à partir de cette taxe pourront être versés à une modalité d'aide spécifique et utilisés à des fins de développement^{lvi}.

b. *Éléments complémentaires*

Il existe déjà des taxes sur les opérations sur titres dans quinze (15) pays du Groupe des Vingt (G20), qui, si elles étaient appliquées à plus grande échelle, pourraient produire jusqu'à 15 milliards de dollars par an^{lvii}. Les places financières internationales (par exemple l'Australie, les États-Unis, Hong Kong, le Japon, la République de Corée, Singapour, la Suisse et Taiwan) possèdent leurs propres types de TTF qui peuvent être généralement classées « selon le principal système fiscal dans les droits d'apports ou dans les droits de mutation »^{lviii}. Depuis août 2012, la France a également commencé à mettre en œuvre un impôt national de 0,2% sur tous les achats d'actions²². Il est toutefois compliqué de comparer les TTF de chaque pays en raison des spécificités propres à chacune d'entre elles^{lix}.

D'après les estimations relatives à la TTF, les recettes dégagées pourraient aller de 9 milliards de dollars (si une taxe minimale de 10 points de base sur les actions et de 2 points de base sur les obligations était appliquée au sein des économies européennes) à 48 milliards de dollars (si elle était mise en œuvre dans tous les pays du G20)^{lx}.

Des prévisions plus optimistes vont de 100 milliards à 250 milliards de dollars, notamment dans le cas où des produits dérivés sont ajoutés à l'équation^{lxi}. En 2012, le PNUD a indiqué qu'une « TTF à faible taux pourrait, avec une large base d'imposition, générer près de 200 milliards d'euros par an à l'échelle européenne, et 650 milliards à l'échelle mondiale »^{lxii}. S. Griffith-Jones et A. Persaud ont proposé les mesures suivantes pour mettre en œuvre la TTF :

Catégories	Mesures de mise en œuvre
TTF sur des titres émis localement	« Aucun mécanisme particulier n'est nécessaire pour mettre en œuvre cette mesure. Dans le cas de modes de paiement électronique et automatique vraisemblablement établis par des agents de règlement des paiements, les autorités fiscales peuvent instaurer un système automatique et électronique de timbrage des certificats de transfert ».

²² Appliquée indépendamment de l'adresse du vendeur ou de l'acheteur, la TTF est perçue sur les transactions concernant les entreprises françaises dont les valeurs de marché sont supérieures à un milliard d'euros. Dotée d'un taux d'imposition applicable de 0,1% du prix d'acquisition des actions, « c'est le prestataire de services d'investissement qui est redevable de la taxe ou, à défaut, le teneur de compte-conservateur, quel que soit son lieu d'établissement. » [Sources : PWC. *French Financial Transaction Tax and other Financial Related Taxes*. Extrait de <http://www.pwc.be/en/financial-services-newsalert/2012/french-financial-transaction-tax.jhtml#1> (dernière consultation le 15 mars 2013) ; Information Daily. *French Financial Transaction Tax comes into effect*. Consulté le 22 octobre 2012 à l'adresse suivante : <http://www.theinformationdaily.com/2012/08/02/french-financial-transaction-tax-comes-into-effect>].

Catégories	Mesures de mise en œuvre
TTF sur des titres étrangers	« Le même taux d'imposition que pour les titres émis localement devrait être payé par les résidents dans le cadre de leur déclaration d'impôt annuelle sur leurs activités d'investissement. Dans les pays qui appliquent des taxes sur les plus-values résultant des ventes de titres, les informations nécessaires pour calculer la taxe sur les transactions sont déclarées d'office. En outre, il y a souvent une retenue à la source sur les dividendes perçus par des résidents étrangers, ce qui incite largement (bien plus que la taxe) à déclarer la transaction afin de recevoir un remboursement d'impôts de la part des autorités fiscales étrangères ».

Sources : Texte entièrement extrait de Persaud, Avinash (2012). The economic consequences of the EU proposal for a financial transaction tax. Intelligence Capital; Griffith-Jones, Stephany & Persaud, Avinash. Financial transaction taxes.

c. Évaluation générale

En raison de l'étendue de leur champ d'application^{lxiii}, les TTF devraient permettre de dégager des revenus conséquents, notamment dans les pays constituant des plates-formes financières importantes. Outre leur capacité à générer des recettes considérables, les TTF pourraient améliorer le fonctionnement des marchés financiers^{lxiv}.

Cependant, la viabilité juridique et technique du vaste mécanisme des TTF demeure incertaine^{lxv}, car certains gouvernements ne sont pas enclins à soutenir de telles taxes^{lxvi}. En outre, les TTF sont sensibles à la « géographie asymétrique du recouvrement des recettes » et au « problème des recettes intérieures »^{lxvii}. En 2010, le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement a indiqué que « s'il est vrai qu'une TTF peut être préconisée dans certaines régions à des fins fiscales ou de réglementation, **elle ne l'est pas autant pour financer les biens publics à l'échelle internationale** »^{lxviii}.

3. Projet de taxe sur les opérations de change

a. Description générale et objectif général

La taxe sur les opérations de change est une forme de TTF qui consiste à prélever une redevance minimale sur les opérations de change des principales devises^{lxix}. Un certain nombre de revues spécialisées se sont penchées sur la viabilité et les avantages de cette taxe pour stabiliser les taux de change et mobiliser les ressources nécessaires au financement des biens publics mondiaux^{lxx}.

b. Éléments complémentaires

Actuellement, les systèmes mondiaux de transaction financière, tels que le Continuous Linked Settlement (CLS) ou le Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), peuvent percevoir cette taxe indépendamment du lieu et de la procédure des opéra-

tions de change. Le prélèvement de cette taxe serait facile à exécuter automatiquement et électroniquement par l'intermédiaire d'institutions financières existantes à bas coût^{lxxi}. Il pourrait être effectué au moment où les opérations de change sont faites par des réseaux financiers prévus à cet effet. Plusieurs documents présentent des estimations de la somme colossale que la taxe sur les opérations de change pourrait générer :

Sources	Prévisions
PNUD (2012)	« La taxe sur les opérations de change pourrait générer approximativement 33 milliards de dollars par an dans la région couverte par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) si une taxe coordonnée de 0,005% était mise en œuvre sur les principales devises ^{lxxii} ».
Barbier (2011)	« En 2007, les opérations de change se sont élevées à 800 000 milliards de dollars, ce qui signifie que même une taxe insignifiante pourrait produire des recettes significatives pour les biens publics mondiaux ^{lxxiii} ».
Addison et Mavrotas (2004)	« La taxe pourrait rapporter au minimum entre 15 et 28 milliards de dollars destinés à l'usage public mondial ^{lxxiv} ».
Binger (2003)	« Une taxe de 0,2% combinée à une réduction de 50% des transactions et du volume actuel de 300 000 milliards de dollars générerait environ 300 milliards de dollars de recettes par an. Si la taxe était de 0,1%, les recettes s'élèveraient à 132 milliards de dollars par an ^{lxxv} ».
Carnegie Council on Ethics and International Affairs (non daté)	« Une taxe d'à peine 0,01% rapporterait une recette annuelle comprise entre 17 milliards et 19 milliards de dollars, contre une recette comprise entre 30 milliards et 35 milliards de dollars pour une taxe de 0,02% ^{lxxvi} ».

c. Évaluation générale

D'après un rapport des Nations Unies, la perception de la taxe sur les opérations de change serait « peu coûteuse sur le plan administratif et les coûts de mise en conformité seraient peu élevés^{lxxvii} ». Il serait également difficile de contourner le paiement de cette taxe en raison de la modernité et de la centralisation des systèmes de règlement^{lxxviii}, qui jouent un rôle essentiel dans la perception de la taxe comme au Royaume-Uni ou en Norvège²³.

En outre, cette taxe devrait freiner les spéculations sur les devises et contribuer ainsi à combattre l'instabilité financière et économique. La taxe sur les opérations de change ne re-

²³ Au Royaume-Uni, « le Clearing House Automated Payment System (CHAPS) (système de télécompensation électronique interbancaire) est un mécanisme central[...] CHAPS est le système via lequel la plupart des paiements de gros montants sont traités, et il exploite un système à règlement brut en temps réel (RBTR). Les opérations de change en livres sterling sont effectuées via CHAPS ou le Continuous Linked Settlement (CLS) Bank ». L'équivalent norvégien est le « système de règlement de la Norges Bank (Banque centrale de Norvège), ou NBO. La Norges Bank a également autorisé deux autres systèmes de paiement et de règlement, la DnB NOR Bank ASA et le système de compensation interbancaire norvégien (NICS), conçus pour le règlement de sommes plus petites et opérant, en fait, sous la supervision de la banque centrale ». [Source: Kapoor S, Hillman, D & Spratt, S (2007). *Taking the Next Step - Implementing a Currency Transaction Development Levy*. Étude réalisée pour le compte du ministère royal norvégien des affaires étrangères. Document de Munich Personal RePEc Archive (MPRA) No. 4054. Extrait de <http://mpr.a.ub.uni-muenchen.de/4054/> (dernière consultation le 18 juillet 2013)].

présenterait qu'un coût additionnel infime pour les groupes de pays à faible revenu et devrait avoir, dans l'ensemble, un effet de redistribution^{lxxxix}. Les recettes devraient en principe être collectées de « façon asymétrique » par les pays dotés de plateformes financières mondiales et seraient redistribuées dans le monde afin de financer les biens publics mondiaux.^{lxxx}

En 2010, après avoir examiné les questions techniques et juridiques délicates relatives à la mise en œuvre mondiale de la taxe sur les opérations de change, le Groupe pilote sur le financement innovant pour le développement a conclu qu'elle était réalisable d'un point de vue technique et juridique^{lxxxii}.

Malgré les avantages qu'elle présente, la proposition de la taxe sur les opérations de change n'a jamais été appliquée depuis les premières négociations en 1972, essentiellement pour les raisons suivantes^{lxxxiii} :

- Aucun pays ne souhaite diriger et mettre en œuvre la taxe sur les opérations de change de façon unilatérale s'il est probable que d'autres pays en fassent de même par la suite.²⁴
- Il pourrait y avoir un désaccord concernant l'usage des recettes collectées compte tenu que la taxe pourrait générer des fonds considérables grâce à quelques pays qui sont les principales plates-formes financières²⁵; et,
- Il pourrait y avoir des problèmes concernant le prélèvement de la taxe en raison d'éventuels systèmes d'évasion fiscale qui seraient employés par les cambistes (bien que les partisans de la taxe aient défini des méthodes convaincantes pour contrecarrer lesdits systèmes.)

4. **Projet de taxe sur le commerce des armes**

a. *Description générale et objectif général*

La taxe sur le commerce des armes serait appliquée à la vente et au commerce d'armes dans le but de financer le développement dans le monde, le désarmement et même d'indemniser les victimes d'armes spécifiques^{lxxxiii}. Le Carnegie Council on Ethics and International Affairs la définit comme étant une « taxe sur le commerce des armes classiques visées par le Registre des armes classiques ».^{lxxxiv}

²⁴ «Parvenir à un consensus et un engagement politique concernant l'adoption universelle de la taxe sur les opérations de change demeure coûteux.» [Nissanke, Machiko (2003). *Revenue potential of the currency transaction tax for development finance: A critical appraisal*. Documents de synthèse de l'Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement // Institut mondial de recherche sur les aspects économiques du développement de l'Université des Nations Unies (UNU-WIDER), No. 2003/81. Extrait de <http://www.wider.unu.edu/stc/repec/pdfs/rp2003/dp2003-81.pdf> (dernière consultation le 18 juillet 2013)].

²⁵ Soixante-quinze pour cent (75%) des opérations mondiales de change sont réalisées par les États-Unis, le Japon et l'Union européenne ; et 15% par Hong Kong, Singapour et la Suisse. [Source : Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Document de référence préparé pour la réunion du Comité des politiques de développement lors de sa cinquième session].

b. Éléments complémentaires

Bien que les mécanismes concrets destinés à collecter les recettes de la taxe sur le commerce des armes n'aient pas encore été définis, la taxe dépendrait probablement du système d'imposition des gouvernements qui la mettraient en œuvre. Il incomberait aux administrations fiscales compétentes des gouvernements de percevoir la taxe et de la restituer à une organisation internationale responsable de son administration et de son allocation^{lxxxv}. Idéalement, la taxe devrait être perçue au point d'exportation, car les pays qui exportent des armes sont peu nombreux (ce sont principalement des pays développés et industrialisés dotés d'un système de douane et de collecte des impôts plus efficaces)^{lxxxvi}.

Les sources suivantes ont effectué une estimation des recettes qui pourraient être dégagées grâce à cette taxe :

Sources	Prévisions
Carnegie Council on Ethics and International Affairs (2003)	Une taxe de 5% génèrerait une recette annuelle de 2,5 milliards de dollars ^{lxxxvii} .
Brzoska (2001)	En partant du principe que le volume d'armes vendues atteint 50 milliards de dollars ²⁶ , une taxe de 10% sur le commerce des armes pourrait produire 5 milliards de dollars de recettes annuelles ^{lxxxviii} .
Burrows (2000) <i>tel que cité dans Dunne (2007)</i>	A estimé qu'une taxe sur le commerce des armes de 1% pourrait rapporter environ 326 millions de dollars, tandis qu'une taxe de 10% pourrait en rapporter approximativement 3 milliards ^{lxxxix} .
Organisation Internationale du Travail (OIT) (1994) <i>tel que cité dans Dunne (2007)</i>	A estimé qu'une taxe de 10% permettrait de dégager 2 milliards de dollars de recettes, et qu'une taxe de 25% pourrait en générer 5 milliards pour l'année 1994 ^{xc} .

Le coût de mise en œuvre de ce projet est estimé à approximativement 500 millions de dollars^{xc}.

c. Évaluation générale

De façon générale, les partisans de la taxe ont relevé les avantages suivants : réduction du volume du commerce des armes et des dépenses consacrées à l'achat d'armes ; indemnisation des victimes de guerre^{xcii} ; mobilisation de ressources pour le développement international, notamment la résolution des conflits et de la pauvreté.^{xciii}

Bien que la proposition fasse l'objet de discussions dans plusieurs instances (telles que l'Assemblée générale des Nations Unies et le sommet du Groupe des Huit ou G8) depuis les années 1950^{xciv}, elle n'a jamais été mise en œuvre en raison de l'accueil mitigé reçu par les pays concernés et en partie à cause d'obstacles politiques^{xcv}. Ses détracteurs affirment qu'il est difficile de convaincre les gouvernements de pays producteurs d'armes de la mettre en

²⁶ Pour ses prévisions, Brzoska (2001) est parti du principe que le volume total des échanges d'armes incluant les principales armes (avions, véhicules blindés, artillerie, radars terrestres, missiles et navires) et d'autres types d'armes (armes légères et munitions) à la fin des années 1990 s'élevait à 50 milliards de dollars.

œuvre, et que les fournisseurs d'armes ne l'accepteront pas à moins qu'elle ne soit appliquée à tous les principaux fournisseurs. En outre, il semble n'y avoir aucun organisme capable de superviser sa mise en œuvre et de pénaliser les pays qui ne s'y conforment pas^{xcvi}.

Outre la difficulté de faire respecter la mesure, il y a d'autres problèmes possibles selon les opposants : le contournement de la taxe via le commerce et la production locale illicite d'armes, un fardeau fiscal à la charge des acheteurs qui sont la plupart du temps des pays en développement, et « de fortes objections à la fustigation des transferts d'armes et à la différence de traitement entre la production intérieure et les exportations. »^{xcvii}

S'agissant du désarmement, Vignard (2003) a souligné le fait que ce projet avait « l'effet pervers » de relier la mobilisation de ressources à la perpétuation du commerce des armes (plutôt qu'à sa réduction)^{xcviii}.

D. Contributions du secteur privé ou semi-privé aux initiatives mondiales (autres que les contributions versées directement par des organisations philanthropiques)

1. Initiative (Product) RED²⁷

a. Description générale et objectif général

En 2006, lors du Forum économique mondial qui s'est tenu en Suisse, les célébrités Bono et Bobby Shriver, le Fonds mondial et six entreprises partenaires fondatrices²⁸ ont officiellement présenté l'Initiative (Product)^{REDxcix}, un mécanisme de financement qui a pour objectif de mobiliser des ressources du secteur privé afin de contribuer au financement du programme de lutte du Fonds mondial contre le VIH/sida en Afrique subsaharienne^c.

L'Initiative (Product)^{RED} est une contribution volontaire de solidarité^{ci} et un type de produit à valeur pondérée qui associe la consommation à la philanthropie^{cii}. Dans le cadre de cette initiative, les sociétés partenaires qui acceptent d'apposer la marque (Product)^{RED} sur leurs produits peuvent reverser une partie de leurs bénéfices au Fonds mondial.

Comme l'ont affirmé As Ponte et al. (2008), l'Initiative repose sur le « principe que le commerce de biens matériels peut être un outil approprié pour mobiliser des fonds pour de bonnes causes », tandis que les sociétés partenaires peuvent de leur côté l'utiliser comme un « accessoire à la mode pour la gestion de la marque » en vue d'accroître leur marge bénéficiaire^{ciii}.

²⁷ Les données de cette section proviennent principalement du site officiel (Product)^{RED} : <http://www.joinred.com/>

²⁸ Gap, Emporio Armani, American Express et Converse.

b. Éléments complémentaires

Les sociétés partenaires²⁹ élaborent des produits qui portent le logo (Product)^{REDciv} et les étiquettent en tant que tels. Elles s'engagent ensuite à reverser directement jusqu'à 50% des bénéfices qu'elles retirent de la vente des produits (Product)^{RED} au Fonds mondial. Ces sociétés payent également un droit de licence spécial pour utiliser la marque déposée (Product)^{RED}, mais cela n'affecte en rien les recettes versées au Fonds mondial, ni le prix des produits (Product)^{REDciv}.



Sources : Documents de RED ; I-8 Group/L.I.F.E. (Leading Innovative Financing for Equity) (Traduit par le Centre Sud)

En moyenne, chaque société partenaire donne environ 1 million de dollars par an au Fonds mondial. Depuis 2006, 195 millions de dollars ont été dégagés pour le Fonds mondial à l'aide de ce mécanisme de financement^{cvi}.

En ne délivrant de licence qu'à une seule société par catégorie de produit (et donc en créant un monopole), l'Initiative (Product)^{RED} donne la possibilité aux sociétés partenaires de créer un créneau de marché afin de réaliser des bénéfices plus larges. Elle sensibilise également le public, permet d'obtenir le soutien du « consommateur responsable », et recueille des dons de différents secteurs pour financer une noble cause en Afrique^{cvii}.

Les dons de l'Initiative (Product)^{RED} sont affectés aux programmes de lutte contre le VIH/sida financés par le Fonds mondial dans certains pays d'Afrique, en fonction d'objectifs de résultats pour les bénéficiaires^{cviii}.

²⁹ La licence de la marque déposée (Product)^{RED} est plus précisément utilisée par de célèbres sociétés internationales, telles que American Express, Apple, Beats Electronics (Beats by Dr. Dre), Bugaboo, Converse, Dell, Gap, Giorgio/Emporio Armani, Hallmark (États-Unis), Motorola, Nike, Penguin Classics (Royaume-Uni et International), et SAP. Parmi les partenaires de l'édition spéciale il y a Bottletop, FEED, Girl Skateboards, Mophie, Nanda Home, Shazam, Solange Azagury-Partridge, Tourneau, et TOUS.

c. *Évaluation générale*

L'Initiative (Product)^{RED} est un mécanisme de financement prévisible mené par le secteur privé qui a des coûts de transaction peu élevés, car elle est essentiellement fondée sur le système de collecte des sociétés partenaires. Elle peut grossir en gagnant l'appui d'autres entreprises philanthropiques qui feraient des dons à la cause défendue.^{cx}

Néanmoins, la capacité d'évolution de l'Initiative (Product)^{RED} « dépend de la demande » et sa reconduction pourrait créer une « concurrence entre les différentes marques ». Les détracteurs de l'Initiative affirment également qu'elle n'est pas efficace et qu'elle manque de transparence, notamment en ce qui concerne la somme exacte (ou le pourcentage de bénéfices) que les entreprises versent au Fonds mondial^{cx}. À cela s'ajoute le fait que les sociétés consacrent beaucoup d'argent au marketing et à la publicité de (Product)^{RED} et, en misant sur une image philanthropique, se servent de (Product)^{RED} pour gonfler leurs bénéfices, ce qui pose un problème de fiabilité et d'efficacité.

2. Contribution de solidarité numérique

a. *Description générale et objectif général*

En 2003, l'ancien président de la République du Sénégal, Abdoulaye Wade, a proposé de créer un Fonds de solidarité numérique (FSN) à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) qui s'est tenu à Genève^{cx}. L'objectif est de recueillir 1% du prix contractuel des offres sur les produits et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de résoudre le problème de la « fracture numérique mondiale »³⁰. La contribution vise à tirer profit des TIC dans le cadre du développement en bâtissant une société de l'information inclusive, juste et fondée sur la solidarité^{cxii}.

b. *Éléments complémentaires*

Le FSN repose sur la volonté des organismes publics ou privés de reverser à titre volontaire 1% de leurs marchés publics numériques au Fonds^{cxiii}. Cette contribution peut toutefois être vue comme partiellement obligatoire, car les organismes participants s'engagent à verser le pourcentage requis au FSN^{cxiv}.

Le FSN est dirigé par une fondation composée de plusieurs organismes tels que le Comité exécutif, le Comité scientifique, le Comité d'honneur, le porte-parole, le représentant du président Wade, le Secrétariat, le Bureau régional pour l'Afrique et le Conseil de fondation^{cxv}.

Le FSN repose essentiellement sur les contributions uniques des membres qui s'élèvent à 300 000 euros chacune. Les membres qui versent la contribution requise peuvent parti-

³⁰ Disparité économique entre les pays en développement et les pays développés en termes d'accès aux TIC et d'utilisation et de connaissance de ces dernières. [Source : Chinn, Menzie D. et Robert W. Fairlie (2004). *The Determinants of the Global Digital Divide: A Cross-Country Analysis of Computer and Internet Penetration*. Université de Yale – Centre pour la croissance économique. Extrait de http://www.econ.yale.edu/growth_pdf/cdp881.pdf (dernière consultation le 3 juin 2013)].

ciper aux réunions du Conseil de fondation. Au 31 décembre 2005, les sommes recueillies auprès des membres fondateurs³¹ s'élevaient à 5 354 444 euros^{cxvi}.

Le FSN affecte ses fonds de la manière suivante : 60% des fonds sont attribués aux projets en faveur des pays les moins avancés (PMA) ; 30% le sont aux projets en faveur des pays en développement et 10% aux projets en faveur des pays développés ou des pays en transition^{cxvii}. Depuis 2003, plus de 30 millions d'euros ont été versés à environ 300 bénéficiaires^{cxviii}.

c. *Évaluation générale*

Le FSN a mis sur pied plusieurs programmes probants en Afrique, tels que l'initiative StEP (initiative visant à résoudre le problème des déchets électroniques), le Sommet « Connecter l'Afrique » et même des activités dans le cadre du programme de lutte contre le VIH/sida. Il a également recueilli des dons d'autres organismes de financement. Il a aussi contribué à établir des débats sur la viabilité du redéploiement des ressources des pays à revenu élevé vers les pays à faible revenu, et a montré le chemin à suivre³² à d'autres pays^{cxix}.

Les opposants au FSN critiquent principalement son modèle de financement caritatif, qui l'a empêché de se développer. D'après les experts, une contribution *obligatoire* est essentielle à la survie de l'initiative ; elle pourrait se traduire notamment par la perception obligatoire d'une « taxe sur les e-mails, sur internet ou sur les bits »³³ et d'autres mécanismes de taxation obligatoires.

Outre sa méthode de financement (à caractère essentiellement volontaire), le FSN rencontre d'autres problèmes, à savoir : a) le manque de ressources et de personnel ; b) l'insuffisance d'informations³⁴ sur ses ressources et son financement et sur les résultats concrets du programme ; c) la prédominance des gouvernements occidentaux lors du SMSI, bien plus nombreux que les représentants de pays à faible revenu et d'organisations de la société civile ; d) la malversation présumée des ressources et la crainte des représentants africains que les ressources du FSN ne soient essentiellement utilisées pour financer le personnel à Genève plutôt que les projets en Afrique^{cxx}.

³¹ Les États membres fondateurs sont l'Algérie, la France, le Ghana, la Guinée équatoriale, le Kenya, le Maroc, le Nigéria, la République dominicaine et le Sénégal. Les villes et régions fondatrices sont Curitiba (Brésil), Dakar (Sénégal), Delémont et Genève (Suisse), Lille, Lyon, Paris et les régions Aquitaine et Rhône-Alpes (France), Saint Domingue (République dominicaine), le Pays basque (Espagne) et le Piémont (Italie). Une organisation internationale (l'Organisation Internationale de la Francophonie) fait également partie des membres fondateurs. Source : Le Fonds de solidarité numérique. Extrait de http://www.unescap.org/pdd/prs/ProjectActivities/Ongoing/FourthUrbanForum/symposiums/symposiumF/symposiumF_DSF.ppt (dernière consultation le 4 juin 2013)].

³² Par exemple, Hong Kong a introduit sa version d'un fonds de solidarité numérique en 2004 afin de résoudre le problème local de la fracture numérique.

³³ Une taxe sur les e-mails, sur l'utilisation d'Internet ou sur les bits consisterait en une contribution prélevée sur l'utilisation d'Internet et serait fonction de la quantité de données échangées. Elle a pour objectif principal de dégager des recettes pour le développement, notamment pour résoudre le problème de la fracture numérique. Par exemple, un internaute qui envoie 100 e-mails par jour, comprenant chacun un fichier de 10 kilo-octets, devrait s'acquitter d'une taxe minimale d'un centime par e-mail. En 1996, le PNUD a estimé qu'une taxe sur les bits pourrait rapporter 70 milliards de dollars. Vu la croissance fulgurante du nombre d'internautes depuis 1996, une taxe, même dérisoire (inférieure à celle proposée par le PNUD) pourrait générer des recettes énormes. [Source : Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Document de référence préparé pour la réunion du Comité des politiques de développement lors de sa cinquième session].

³⁴ Le site officiel du FSN n'est plus disponible au moment où nous rédigeons ce rapport. Il a peut-être déjà été supprimé en raison de la dissolution du FSN.

En 2009, le FSN a connu de graves problèmes d'organisation lorsque son Conseil de fondation a examiné la possibilité, durant sa réunion extraordinaire, de « dissoudre la Fondation du FSN et de créer une nouvelle fondation régie par le droit sénégalais », en raison de l'« impasse stratégique concernant l'application de la contribution de 1% de solidarité numérique et de l'impasse financière » dans lesquelles se trouvait le FSN^{cxxi}.

Le 27 janvier 2009, le Conseil a finalement décidé de dissoudre le FSN installé en Suisse et de créer une organisation autonome en Afrique qui serait gérée par les parties prenantes africaines^{cxxii}.

3. Projet de contribution volontaire de solidarité liée aux téléphones mobiles

a. Description générale et objectif général

Dans le cadre de ce mécanisme de financement innovant, les individus et les entreprises pourraient faire des dons volontaires pour le développement par le biais de leur facture mensuelle de téléphone mobile, une seule fois ou régulièrement^{cxxiii}.

b. Éléments complémentaires

Dans le système proposé, le prélèvement serait effectué sur les factures de téléphone des abonnés aux réseaux de téléphonie mobile. Ce système pourrait être conduit par les pays ou les organisations participants.

D'après les estimations faites par le Groupe de travail de haut niveau sur les financements innovants des systèmes de santé, ce mécanisme de financement pourrait rapporter entre 200 millions et 1,3 milliard d'euros par an^{cxxiv}.

Le prélèvement serait chose aisée, car la contribution ne serait comprise que dans les factures de téléphones des abonnés acceptant de faire don d'une certaine somme^{cxxv}. Le coût de création et de gestion ne serait que de 1% à 3% des recettes générées^{cxxvi}.

Étant donné que cette contribution serait volontaire, les gouvernements et les organisations l'appliquant pourraient aussi envisager de percevoir des taxes obligatoires de manière à accroître les recettes perçues. Pour ce faire, ils pourraient imposer une taxe aux utilisateurs pour chaque SMS (service de minimessage) envoyé ou appel effectué ainsi qu'aux opérateurs téléphoniques qui offrent ces services^{cxxvii}. D'après des prévisions réalisées pour l'année 2009, en appliquant une taxe de 10% aux opérateurs de téléphonie mobile environ 30 millions de dollars pourraient être levés^{cxxviii}.

c. Évaluation générale

Compte tenu de la prospérité du secteur de la téléphonie mobile dans le monde (environ 3,5 milliards d'utilisateurs de téléphones mobiles et au moins 750 milliards de dollars de recettes dans le monde), ce mécanisme de financement est viable et prévisible, car les ressources générées sont directement liées aux factures téléphoniques des utilisateurs, mais aussi parce que le parc mobile progresse constamment au fil du temps^{cxxix}. Sa viabilité, en revanche, dépendra

fortement des campagnes promotionnelles destinées à inciter les utilisateurs de téléphones mobiles à faire des dons.

Concernant ce projet, les contributions volontaires sont préférées aux contributions obligatoires, car ces dernières sont exposées aux pressions politiques et aux critiques des groupes d'intérêts et des secteurs concernés.

IV. SOURCES POTENTIELLES DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE NATIONALE

Des fonds sont actuellement dégagés, par les parties à la Convention-cadre, de l'une ou de plusieurs sources de financement issues de l'industrie du tabac présentées ci-après, et rejoignent le budget général du Trésor public, ou sont attribués à la lutte antitabac ou aux programmes publics de promotion de la santé. En d'autres termes, ces sources sont utilisées pour que la Convention-cadre soit mise en œuvre dans le cadre des activités nationales. Toutefois, il convient de rappeler qu'une partie de ces fonds pourrait également être versée à un fonds mondial de contributions volontaires, à un fonds d'affectation spéciale ou à un autre mécanisme afin de remplacer le financement des nouvelles activités de promotion de la coopération internationale ou de la collaboration multisectorielle aux échelles régionale et mondiale ou, tout simplement, de venir s'ajouter à la liste des sources de financement du budget de la Convention-cadre, ainsi qu'aux contributions volontaires et extrabudgétaires.

A. Sources provenant de l'industrie du tabac

1. Droits d'accises sur les produits du tabac

a. Description générale et objectif général

Des droits d'accises sont perçus sur le prix des cigarettes et des produits du tabac et payés par les fabricants. De manière générale, les droits d'accises sont répercutés sur les consommateurs par les fabricants, qui les ajoutent au prix de vente final des cigarettes et des produits du tabac.

Ce sont les législateurs qui, lors des discussions nationales sur les politiques, décident des sommes ou parts précises qui sont allouées à la santé. Certains pays (tels que la Thaïlande ou la Mongolie) autorisent de reverser les droits perçus à la promotion de la santé³⁵. Compte tenu du fait que 82% des fumeurs vivent dans des pays à faible revenu, il est « logique d'affecter une partie des recettes provenant des droits d'accises à la santé, ce qui peut se justifier

³⁵ Quelques pays, comme Djibouti et le Guatemala, consacrent une partie ou la totalité des recettes qu'ils perçoivent aux programmes de santé. Certains pays en réservent un pourcentage donné à la lutte antitabac (par exemple, 2% en Mongolie, au Qatar et en Thaïlande, et 1% en Bulgarie) ou consacrent une certaine somme (par exemple 2 centimes par cigarette au Tuvalu) au secteur de la santé en général, ou aux programmes de lutte antitabac uniquement. [Source : Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A. M., Rekve, D. et Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization - mechanisms for raising additional domestic resources for health*. Rapport sur la santé dans le monde. Document de travail N°13].

par le besoin de remédier aux déficiences du marché, de réduire les externalités négatives et de protéger la santé publique »^{cxxx}.

b. Éléments complémentaires

Les droits d'accises sont perçus par les services des impôts, et les ministères des finances ou du budget décident généralement de leur affectation, à moins qu'une loi ne leur attribue une affectation spécifique. L'OMS a proposé que des droits d'accises d'au moins 70% du prix de chaque paquet de cigarettes soient appliqués^{cxxxii}. En 2008, le taux moyen des droits d'accises dans les pays à faible revenu était de seulement 25,4%, contre 53,3% dans les pays à revenu élevé. En moyenne, le taux d'accises international était de seulement 37,4%^{cxxxii}.

Plusieurs sources ont estimé les recettes pouvant être obtenues à partir de droits d'accises sur les produits du tabac :

Sources	Prévisions
Stenberg, et al. (2010)	En se fondant sur les données relatives à 22 des 49 pays classés dans la catégorie des « pays à faible revenu » par la Banque mondiale en 2009, les auteurs ont estimé que « l'ensemble des recettes provenant des droits d'accises s'élevait à 2,85 milliards de dollars, et qu'une hausse des droits d'accises de 50% pourrait générer 1,42 milliard de dollars. En 2010, les droits d'accises appliqués dans les vingt-deux (22) pays concernés étaient compris entre 11% et 52% du prix de détail de la marque de cigarettes la plus vendue. En termes nominaux, leurs droits d'accises se situaient entre 0,03 et 0,51 dollar par paquet ^{cxxxiii} ».
Ross, et al. (2006)	En Asie du Sud-Est, une étude a révélé qu'une hausse de 5% du prix réel des cigarettes rapporterait des revenus supplémentaires considérables à la région. En effet, la taxe pourrait rapporter des recettes supplémentaires de l'ordre de : 8 300 millions de dollars en Indonésie, 4 750 millions de dollars en Thaïlande, 994 millions de dollars au Bangladesh, 725 millions de dollars au Sri Lanka et 440 millions de dollars au Népal d'ici à 2010 [...] ^{cxxxiv} » « En Thaïlande, les droits d'accises sur les cigarettes ont été augmentés à dix reprises et sont passés de 55% en 1992 à 85% en 2009. Cette hausse a permis aux gouvernements d'engranger des sommes considérables : les recettes de l'État sont passées de 15 438 millions de bahts en 1992 à 41 823 millions de bahts en 2007 ^{cxxxv} ».

c. Évaluation générale

La demande de cigarettes étant relativement inélastique par rapport aux prix, de nombreux pays à faible revenu pourraient lever des recettes supplémentaires en établissant les droits d'accises à 70%, conformément aux recommandations de l'OMS. L'application de droits d'accises supplémentaires sur les produits du tabac est une manière novatrice de financer les programmes de santé, car cela offre la possibilité de mobiliser des ressources additionnelles, notamment pour les pays à faible revenu, dans lesquels vivent la plupart des fumeurs du monde entier^{cxxxvi}. En général, les droits d'accises sur le tabac constituent une source fiable et prévisible de recettes publiques^{cxxxvii}.

L'opposition farouche et le lobbying de la riche et puissante industrie du tabac sont le plus grand obstacle à l'adoption d'une loi visant à augmenter les droits d'accise. Si une telle loi était adoptée, les services des impôts devraient faire face à d'autres problèmes, entre autres : réussir à maintenir le flux et la base de recettes devant des éléments tels que l'évasion fiscale, les tendances de la consommation et les moyens d'action adoptés par l'industrie du tabac^{cxxxviii}.

Globalement, plus de 100 études se rejoignent sur le fait que les droits d'accises sur les produits du tabac permettent de réduire la consommation du tabac, mais également de générer des recettes dont les autorités publiques ont besoin. Chaloupka et al. (2012) ont signalé qu'en plus d'avoir des effets positifs sur la santé publique, les recettes obtenues à partir de droits d'accises peuvent avoir une répercussion plus grande si elles sont utilisées pour les programmes de santé (par exemple, la lutte antitabac). Les auteurs ont également constaté que les arguments opposés à la hausse des droits d'accises (conséquences sur l'emploi et l'inflation, effets régressifs et conséquences sur les plus démunis) sont soit erronés, soit exagérés^{cxxxix}.

2. Droits de licence sur la vente de tabac

a. Description générale et objectif général

Les droits de licence sont perçus auprès des grossistes, des revendeurs et des débiteurs de produits du tabac^{cxli}. Les débiteurs doivent déposer une demande de licence de vente, s'acquitter des droits et renouveler leur licence périodiquement. Le but premier de cette licence est de réglementer l'industrie du tabac et de préserver la santé publique en demandant aux vendeurs de tabac de respecter certaines pratiques commerciales, comme par exemple le fait de limiter l'accès des jeunes aux produits du tabac^{cxli}.

b. Éléments complémentaires

L'application des droits de licence varie en fonction des pays et des secteurs. En fonction du contexte local ou national, plusieurs organismes peuvent être impliqués, par exemple les organismes d'octroi de licences, les services des impôts et les ministères de la santé (pour l'octroi), ainsi que les services de police (pour la mise en œuvre)³⁶.

De manière générale, les gouvernements disposent d'une marge de manœuvre pour faire appliquer une loi relative à l'octroi de licences aux débiteurs. Toutefois, afin de garantir l'exécution de cette loi, un organisme public unique est nécessaire pour en contrôler

³⁶D'après une recherche rapide sur Internet, les organismes suivants délivrent des licences de débit dans leurs pays et secteurs respectifs : Department of Health (Australie); Health Products Regulation Group - Tobacco Regulation Branch (Singapour), Ministry of Finance - Client Services Branch (Ontario, Canada), Board of Equalization (Californie), Business Affairs and Consumer Protection (Chicago), City Auditor (Dakota du Nord), Department of Revenue (Arizona, Iowa, Minnesota, Nebraska, Tennessee), Department of Health and Human Services (Maine), Office of the City Clerk License Division (Milwaukee), Tax Commission (Oklahoma), Business Licensing Services (Washington). Un rapport soumis au Commonwealth Department of Health and Ageing de l'Australie en 2002 a signalé qu'il était nécessaire de considérer la question des licences de débit de tabac comme une question de santé et a, par conséquent, recommandé que l'octroi de ces licences soit contrôlé par des responsables de la santé.

l'application, impliquer les parties prenantes et percevoir suffisamment de droits pour la mise en œuvre des politiques^{cxlii}.

Plusieurs étapes sont nécessaires à l'application des droits de licence, à savoir : a) déterminer le montant des droits, b) choisir et travailler avec l'administrateur de licence, c) repérer les débitants, d) surveiller les débitants de tabac, e) choisir l'organisme de contrôle, et f) décider quels sont les débits de tabac qu'il faut contrôler et selon quelle fréquence^{cxliii}. Une loi relative à l'octroi de licence efficace doit prévoir l'application d'un droit de licence annuel suffisant pour couvrir les coûts de mise en œuvre de la loi et, dans le même temps, décourager les vendeurs qui seraient tentés de l'enfreindre sous peine de sanctions sévères telles que l'annulation de la licence^{cxliv}.

c. Évaluation générale

L'octroi de licences de débit de tabac, confirmé par les juridictions, est une manière efficace de régler et de réduire l'accès des mineurs aux produits du tabac^{cxlv}. En plus de renforcer les lois relatives aux points de vente et autres politiques antitabac et programmes de lutte contre le tabac, l'octroi de licences peut contribuer à régler le nombre et la concentration de débitants et à dégager des recettes publiques supplémentaires^{cxlvi}. Par exemple, les droits de licence ont rapporté 170 millions de dollars de recettes à la ville de New York au terme de l'exercice comptable 2002-2003^{cxlvii}.

Il faut s'attendre à ce que les fabricants de tabac s'opposent à toute forme de droits de licence, surtout si l'application de la loi n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire d'un pays donné. Les débitants de tabac seront moins enclins à s'opposer à cette législation si a) l'application de la législation se fait uniformément sur le territoire national plutôt que « région par région », et si b) l'octroi de licence oblige les vendeurs illégaux et les petits exploitants (leurs concurrents) à se retirer du marché^{cxlviii}.

3. Surtaxe sur le tabac

a. Description générale et objectif général

Il s'agit de n'importe quelle taxe supplémentaire sur le tabac en plus des taxes habituelles ayant un objectif spécifique. Par exemple, la Thaïlande recueille les fonds destinés à la promotion de la santé par le biais d'une « surtaxe » de 2%.

Aux fins du présent document, « surtaxe sur le tabac » désigne une majoration encaissée par les employeurs et/ou les assurances maladie des employés qui consomment des produits du tabac (cigarettes, cigares, pipes, tabac sans fumée et cigarettes électroniques). Les employeurs y ont recours pour dissuader leurs employés de fumer, et les compagnies d'assurance pour couvrir les dépenses de santé supplémentaires dues aux maladies liées au tabac^{cxlix}. Cette mesure est justifiée par le fait que les dépenses de santé annuelles sont plus élevées pour les consommateurs de tabac que pour les personnes qui n'en consomment pas. La comparaison des dépenses est illustrée dans le tableau ci-après :

Comparaison des dépenses de santé moyennes par an des consommateurs de tabac et des personnes n'en consommant pas^{cl}

	Non-fumeur	Fumeur
Homme	\$3,600	\$4,800
Femme	\$5,000	\$7,000
		\$9,000 (femme enceinte)

Source : The Business Case for Coverage of Tobacco Cessation – 2012

b. Éléments complémentaires

La surtaxe sur le tabac est en principe perçue par les employeurs ou les compagnies d'assurance³⁷. Aux États-Unis, une loi fédérale autorise les employeurs et/ou les compagnies d'assurance à augmenter de 20% les primes d'assurance maladie des employés consommateurs de tabac^{cli}. En vertu de l'*Affordable Care Act*, loi en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014, de nombreux employeurs et compagnies d'assurance ont la possibilité d'augmenter la cotisation des consommateurs de tabac jusqu'à 50%. La loi prévoit toutefois que la majoration pourra être annulée si le consommateur de tabac accepte de participer à un programme de sevrage tabagique.

c. Évaluation générale

Outre le fait de profiter aux employeurs et aux compagnies d'assurance, les recettes additionnelles qui seraient générées par la surtaxe entraîneraient une baisse des dépenses publiques consacrées à la lutte contre les maladies liées au tabac, notamment dans les pays dans lesquels ces dépenses sont importantes.

Par ailleurs, l'application d'une surtaxe sur le tabac permettrait aux personnes décidant de renoncer au tabac de faire des économies. Non seulement cette taxe inciterait les consommateurs de tabac à arrêter de fumer par le biais d'un programme de sevrage tabagique, mais elle pourrait aussi promouvoir indirectement la culture de la santé et du bien-être en général.

En revanche, selon les opposants à la surtaxe sur le tabac: a) il n'a pas été démontré que la surtaxe encourageait les consommateurs de tabac à stopper ou réduire leur consommation, b) il existe d'autres politiques de lutte antitabac plus efficaces pour réduire la consommation de tabac (par exemple, les lois sur la taxation du tabac et sur l'interdiction de fumer dans les espaces fermés), c) l'application d'une surtaxe sur le tabac pourrait se traduire par une hausse des primes d'assurance maladie des consommateurs de tabac jusqu'à atteindre 18,7%

³⁷Par exemple, depuis début 2013, l'Université de Duke applique une surtaxe de 10 dollars par mois aux assurances de ses employés qui consomment des produits du tabac. Cette taxe ne peut être supprimée que si les employés en question acceptent d'entreprendre et de terminer un programme de sevrage tabagique. Un autre employeur, le groupe General Electric (GE), perçoit la taxe supplémentaire auprès de ses employés fumeurs, offrant ainsi à ceux qui ne fument pas la possibilité d'économiser environ 625 dollars sur leur prime d'assurance [Sources : Green, Marsha A. (2012). "Duke To Add Tobacco Surcharge to Insurance." *Duke Today*. Posté le 5 juin 2012. Extrait de <http://today.duke.edu/2012/06/tobaccosurcharge> (dernière consultation le 11 juin 2013), General Electric Company. *Benefit Highlights*. Extrait de <http://www.gecapvetjobs.com/benefits%20highlights%20-%20core.pdf> (dernière consultation le 11 juin 2013)].

de leur salaire, et d) de nombreux consommateurs de tabac risqueraient par conséquent de se retrouver sans assurance.^{clii}

4. Fonds d'indemnisation

a. Description générale et objectif général

Un fonds d'indemnisation est constitué à partir de la compensation versée par une partie en réparation d'un préjudice causé à une autre partie. Il est généralement créé lorsque deux parties décident de mettre un terme au différend qui les oppose par le biais d'une conciliation amiable en dehors du tribunal.

Il y a, par exemple, le *Master Settlement Agreement* (MSA), un accord passé en 1998 entre 46 états des États-Unis et quatre fabricants de tabac (dénommés ci-après, les fabricants de la première vague)³⁸. Les États ont abandonné les poursuites judiciaires à l'encontre des fabricants en échange d'une somme d'argent destinée aux soins de santé pour les personnes atteintes de maladies liées au tabac^{cliii}, et ont ainsi exonéré les fabricants de leur responsabilité délictuelle en matière de dommages causés par le tabagisme.

b. Éléments complémentaires

L'accord obligeait les fabricants de la première vague à indemniser les états américains à hauteur de 206 milliards de dollars sur une période de 25 ans (de 2000 à 2025), période au-delà de laquelle ils continueraient à verser des paiements indéfiniment^{cliv}.

Les recettes perçues seraient, entre autres, utilisées par les États indemnisés pour financer les dépenses de santé des personnes atteintes de maladies liées au tabac et pour soutenir une organisation de sensibilisation antitabac (l'American Legacy Foundation). En plus d'être condamnés à indemniser les États, les fabricants de tabac poursuivis en justice ont également dû mettre un terme à certaines pratiques commerciales ou les restreindre ; par exemple, il leur a été interdit de vendre des produits du tabac aux jeunes³⁹.

L'accord oblige les fabricants de la première vague à verser aux États une certaine somme chaque année en fonction de leurs « parts de marché relatives »⁴⁰ de 1997 et du vo-

³⁸ Philip Morris Inc., R.J. Reynolds, Brown & Williamson, et Lorillard.

³⁹ Le chapitre III a) du MSA stipule : « *Interdiction de cibler les jeunes* – Aucun fabricant partie à l'accord ne peut, dans le cadre de la publicité, du marketing et de la promotion de produits du tabac, prendre de mesures, directes ou indirectes, visant à cibler les jeunes dans les États à indemniser, ou prendre des mesures visant essentiellement à inciter les jeunes à fumer, maintenir ou accroître le nombre de jeunes fumeurs dans les États à indemniser ».

⁴⁰ Conformément à la définition donnée par le MSA, une « part de marché relative désigne la part respective d'un fabricant de la première vague (exprimée en pourcentage) du nombre total de cigarettes livrées aux ou dans les cinquante États d'Amérique, dans le District de Columbia ou à ce dernier et à ou dans Porto Rico par tous les fabricants de la première vague durant l'année civile précédant immédiatement l'année d'échéance du paiement en question (indépendamment du moment où le paiement est effectué), tel que définies dans les rapports sur les cargaisons de cigarettes des fabricants de la première vague pour l'organisme Management Science Associates, Inc. (ou toute entité qui lui succéderait et serait acceptée par les fabricants susmentionnés et la majorité des procureurs généraux remplissant leur fonction dans un État concerné et étant membres du comité exécutif de la National Association of Attorney General (NAAG) au moment des faits). On considère qu'une cigarette livrée par plus d'un fabricant partie à l'accord a été livrée uniquement par la première de ces sociétés à avoir effectué la

lume des ventes de cigarettes réalisées. Les versements sont ajustés de l'inflation (c'est à dire qu'ils augmentent d'au moins 3% par an) et sont réduits lorsque les ventes combinées ou les parts de marché des fabricants susmentionnés chutent en dessous des niveaux de 1997^{clv}.

D'autre part, le versement annuel effectué par les fabricants de tabac qui ont signé le MSA ultérieurement (dénommés ci-après les fabricants de la seconde vague) est calculé uniquement en fonction de la part de marché totale des fabricants de la première vague et non pas en fonction du total des parts de marché des fabricants de la première et de la seconde vague. Par conséquent, la somme versée pour chaque cigarette par les seconds est plus ou moins la même que celle que versent les premiers.

Les recettes versées par les fabricants parties à l'accord sont ensuite placées sur un compte-séquestre jusqu'à ce qu'elles soient distribuées aux États concernés.

Les fabricants n'étant pas parties à l'accord sont tenus par une loi d'adhérer à l'accord ou de verser annuellement une somme semblable à celle qu'ils auraient dû payer dans le cadre de l'accord sur le compte-séquestre d'un État concerné⁴¹.

c. Évaluation générale

Le MSA a rapporté la somme considérable de 206 milliards de dollars aux États concernés. En matière de viabilité financière, l'accord contient une clause dans laquelle il est stipulé que l'industrie du tabac doit verser à vie des indemnités aux États concernés, ce qui garantit un financement à long-terme auxdits États.

Néanmoins, les critiques du MSA lui ont reproché d'exonérer l'industrie du tabac (et notamment les fabricants de la première vague) de sa responsabilité civile délictuelle et de la protéger de la concurrence des autres acteurs industriels, créant ainsi une entente favorable aux fabricants et au gouvernement. Ainsi, même si l'accord génère des ressources, il permet aux fabricants de tabac de contourner les actions en justice intentées par l'État et d'assurer la pérennité de leur activité⁴².

livraison. Aux fins de la [**7] définition et de la détermination de « part de marché relative », une cigarette équivaut à 2,55 grammes de tabac à rouler ».

⁴¹Chaque État peut prévenir le risque de voir ses versements réduits s'il adopte une loi visant à compenser le désavantage de coûts qui handicapent les fabricants parties par rapport aux fabricants non signataires. En adoptant cette loi, les États ne voient pas leurs recettes augmenter ou diminuer de façon automatique, ils se protègent simplement d'une éventuelle diminution des versements dans le cas où un fabricant non signataire gagne des parts de marché. L'Annexe F de l'accord établit une loi-type qui en devient automatiquement une dès son adoption si elle n'est pas modifiée avant d'être appliquée. La loi-type oblige les fabricants non signataires à verser sur un compte-séquestre spécial une somme égale à celle qu'ils verseraient aux États s'ils étaient signataires. Les sommes placées sur le compte-séquestre peuvent uniquement être utilisées pour faire respecter, le cas échéant, une décision de justice ou un accord en faveur de l'État par les fabricants non signataires. Dans le cas contraire, les sommes sont rendues aux fabricants non signataires 25 ans après avoir été placées sur le compte-séquestre. Tous les États ont adopté une loi-type et nombre d'entre eux prennent des mesures législatives supplémentaires visant à obliger les fabricants non signataires qui ne respectent pas leurs obligations à effectuer les paiements exigés ». [Sources : Campagne pour des enfants non-fumeurs (2003). *Summary of the Master Settlement Agreement (MSA)*]

⁴² La Campagne pour des enfants non-fumeurs, néanmoins, fait valoir que « l'accord n'empêche pas d'intenter des actions en justice contre les fabricants de tabac qui seraient fondées sur des actions futures sans rapport avec la consommation de leurs produits ou l'exposition à ces derniers. L'accord n'empêche pas non plus les affaires portées en justice par les tribus indiennes ou les particuliers, notamment les recours collectifs », et que « l'accord n'affecte pas non plus les poursuites pénales qui seraient intentées à l'encontre des fabricants de ta-

Outre la dépendance des États à l'industrie du tabac en raison des recettes qu'elle leur rapporte, les détracteurs de l'accord ont critiqué la mauvaise allocation des ressources, qui n'ont pas été affectées aux programmes de lutte antitabac. Le tableau ci-après regroupe les principales critiques envers le MSA :

Sources	Critiques
Martinez & Kramer (2012)	« De nombreux États ont utilisé les fonds récoltés par l'intermédiaire du MSA pour combler des insuffisances budgétaires et payer le service de la dette sur des fonds communs de créance » ^{clvi} .
Viscusi & Hersch (2010)	« Les fonds alloués aux soins de santé et aux programmes de lutte antitabac ont été bien moins importants que ce qui était prévu initialement [...] les affectations qui servent le mieux les intérêts des citoyens pourraient ne pas être intimement liées aux initiatives antitabac ^{clvii} .
Sloan, et al. (2005)	« Les dépenses qui ont été faites en matière de santé à l'aide du fonds d'indemnisation ont davantage reculé dans les États qui ont fait l'objet d'une étude de cas que dans les tendances nationales » ^{clviii} .
Clegg Smith, et al. (2003)	« Les publications des médias laissent à penser que les fonds ont servi à couvrir des dépenses publiques plutôt qu'à financer la lutte antitabac. Ainsi, la prudence est de mise concernant la suite des transactions avec l'industrie si l'objectif est de financer la lutte antitabac, surtout lorsque l'on sait que la couverture médiatique du financement transitant par le MSA peut faire une certaine publicité à l'industrie du tabac ^{clix} .
Campagne pour des enfants non-fumeurs (2003)	Le Master Settlement Agreement ne dit pas comment les fonds doivent être alloués ^{clx} .
Gross, et al. (2002)	« Les besoins de l'État en matière de santé semblent n'avoir que peu d'effets sur le financement des programmes publics de lutte antitabac. Le fonds d'indemnisation ne sert que très peu aux programmes de lutte antitabac, l'occasion de réduire la morbidité et la mortalité liées au tabagisme n'a donc pas été saisie ^{clxi} ».

5. Impôt sur les sociétés

a. Description générale et objectif général

L'impôt sur les sociétés est appliqué sur les bénéfices d'une société sur une période d'imposition donnée. Le taux d'imposition varie en fonction des tranches de revenu. Cet impôt est généralement appliqué aux recettes d'exploitation d'une société après avoir déduit des recettes les dépenses et le coût d'amortissement^{clxii}. L'objectif principal de cet impôt est de « régler le pouvoir de gestion » des sociétés.^{clxiii}

bac ». [Sources : Campagne pour des enfants non-fumeurs (2003). *Summary of the Master Settlement Agreement (MSA)*].⁴³ L'abus d'alcool représente un coût pour l'économie et pour la santé publique (en termes de mortalité, de morbidité et de violence qui en découle). En 1998, l'abus d'alcool coûtait environ 200 milliards de dollars aux États-Unis. [Source: Chaloupka, Frank J. (2009). *Alcoholic Beverage Taxes, Prices and Drinking [Commentary]*. Addiction. DOI: 10.1111/j.1360-0443.2008.02486.x].

b. Éléments complémentaires

Le service des impôts des gouvernements est chargé de percevoir l'impôt sur les sociétés. Le taux d'imposition varie généralement en fonction du pays, du type de société et des tranches de revenu. Pour l'année 2013, le taux moyen de l'impôt sur les sociétés dans le monde est de 24,05%. Par région, les taux moyens pour 2013 sont les suivants : 33% pour l'Amérique du Nord, 28,63% pour l'Afrique, 27,61% pour l'Amérique latine, 27% pour l'Océanie, 22,36% pour l'Asie et 20,6% pour l'Europe^{clxiv}.

À l'échelle mondiale, Callard (2010) a indiqué qu'en 2008, environ 160 milliards de dollars avaient été versés aux gouvernements par cinq principaux fabricants de tabac sous formes d'impôts sur le revenu, contre environ 11 milliards de dollars versés sous forme d'impôts sur les sociétés par quatre sociétés du tabac dont les actions sont cotées en bourse^{clxv}.

c. Évaluation générale

Les politiques fiscales appliquées par les pays sont un outil pour attirer l'investissement direct étranger ; c'est pour cette raison que les gouvernements ont eu tendance à réduire l'impôt sur les sociétés depuis une dizaine d'années environ. Le taux d'imposition moyen sur les sociétés dans le monde est progressivement passé de 27,5% en 2006 à seulement 24,04% en 2013^{clxvi}, ce qui révèle le « nivellement vers le bas » que créent les pays en tentant de concurrencer les autres en matière de politique fiscale. Les entreprises ont également trouvé la façon de contourner l'impôt sur les sociétés via les paradis fiscaux, l'arbitrage et l'établissement de prix de transfert. Ces situations laissent à penser que, de façon générale, l'impôt sur les sociétés contribue moins aux recettes du gouvernement qu'auparavant^{clxvii}.

Au Canada, un impôt supplémentaire sur le revenu de 50% (c'est-à-dire une surtaxe) est perçu auprès des fabricants de tabac^{clxviii}. Cet impôt a poussé le géant du tabac BAT à délocaliser ses activités au Mexique (vraisemblablement pour le contourner), un départ qui a eu des répercussions sur les recettes du pays issues de cet impôt^{clxix}.

B. Sources ne provenant pas de l'industrie du tabac

1. Droits d'accises sur l'alcool

a. Description générale et objectif général

Les droits d'accises sur l'alcool sont en quelque sorte une « taxe sur les produits et services jugés nocifs » (en anglais, *sin tax*) appliquée sur l'alcool afin de : 1) réglementer la consommation d'alcool^{clxx}, 2) obliger les consommateurs d'alcool à compenser les coûts sociaux qu'ils génèrent^{clxxi}, qu'ils soient directs ou indirects⁴³, 3) résoudre les facteurs externes provo-

⁴³ L'abus d'alcool représente un coût pour l'économie et pour la santé publique (en termes de mortalité, de morbidité et de violence qui en découle). En 1998, l'abus d'alcool coûtait environ 200 milliards de dollars aux États-Unis. [Source: Chaloupka, Frank J. (2009). *Alcoholic Beverage Taxes, Prices and Drinking [Commentary]*. Addiction. DOI: 10. 1111/j. 1360-0443.2008.02486.x].

qués par l'abus d'alcool et 4) dégager des ressources publiques nécessaires^{clxxii}. Dans de nombreux pays, l'alcool et le tabac sont soumis à « des taxes sur les produits jugés nocifs » ou à des droits d'accises. Dans plusieurs pays, les taxes destinées à la promotion de la santé proviennent de droits d'accises appliqués sur le tabac et l'alcool.

b. *Éléments complémentaires*

Les lois prévoyant la taxation de l'alcool sont généralement adoptées afin d'obliger les fabricants et les vendeurs à payer des droits d'accises au gouvernement. Les droits sont ensuite répercutés par les fabricants et les vendeurs sur leurs acheteurs et ce sont les services des impôts qui se chargent de les percevoir.

Les recettes générées sont habituellement intégrées dans une ligne budgétaire du gouvernement ou, parfois, utilisées pour financer des programmes et des projets spéciaux d'aide sociale. Slama (2005) a proposé de réserver les droits perçus à la mise en place et au financement d'une fondation pour la promotion de la santé afin de soutenir des programmes de santé dans l'intérêt public^{clxxiii}.

Afin d'endiguer la consommation d'alcool, il est nécessaire d'augmenter les droits d'accises et de les ajuster périodiquement de l'inflation^{clxxiv}. Les recettes perçues doivent correspondre au coût total des effets externes^{clxxv}.

c. *Évaluation générale*

Les droits d'accises sur l'alcool, comme toutes les taxes sur les produits et services jugés nocifs, peuvent générer des recettes considérables pour les gouvernements. D'après une estimation des recettes fiscales réalisée pour 42 pays dont les niveaux de consommation et de revenu sont divers, une hausse des droits d'accises sur l'alcool d'au moins 40% du prix de détail pourrait augmenter les recettes de 80%. Ainsi, elles pourraient passer de 43 milliards à 77 milliards de dollars, même en prenant en compte un éventuel déclin de la consommation engendré par la taxe^{clxxvi}.

L'application de droits d'accises sur l'alcool permet non seulement de dégager des recettes supplémentaires pour les gouvernements, mais également de réduire la consommation et l'abus d'alcool. L'allocation des sommes récoltées à des programmes de santé publique justifie largement leur mise en œuvre.

Comme pour les droits d'accises sur le tabac, les détracteurs soutiennent que les droits d'accises sur l'alcool sont de nature régressive, car ils pèsent davantage sur les personnes à faible revenu que sur les autres, sans compter qu'ils pourraient inciter à la contrebande et ali-

Dans l'Union européenne « [e]n se basant sur l'analyse des études existantes, on peut estimer que le coût direct de la consommation d'alcool pour l'Union européenne en 2003 a été de 125 milliards d'euros (chiffres compris entre les estimations extrêmes de 79 et 220 millions) ; ce chiffre est équivalent à 1,3 % du produit intérieur brut et est à peu près le même que celui donné récemment pour le tabac. Le coût indirect essaye de tenir compte de la valeur attribuée à la souffrance et plus généralement à la vie humaine en comptabilisant les années de vie "gâchées" à la suite des dommages de l'alcool (maladies, accidents, délits et crimes). En 2003, ces coûts ont été estimés à 270 milliards d'euros ; d'autres méthodes d'évaluation ont donné des chiffres compris entre 150 et 760 milliards d'euros. » [Source: Anderson, Peter & Baumberg, Ben (2006). *L'alcool en Europe : une approche en santé publique*. Rapport à la Commission européenne. Royaume-Uni : Institute of Alcohol Studies].

menter le marché noir, surtout si les mécanismes institutionnels visant à en venir à bout sont faibles ou inexistantes.

2. Projet de loterie mondiale et d'émission d'obligations mondiales d'épargne à primes

a. Description générale et objectif général

La loterie mondiale que propose l'Initiative de gestion des crises pour lever des recettes publiques supplémentaires consisterait en un mécanisme de financement pouvant être organisé « dans le cadre de loteries nationales exploitées par l'État ou opérant sous licence de l'État et dont les recettes seraient partagées entre les participants nationaux et un organisme indépendant créé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies ». Par ailleurs, les obligations mondiales d'épargne à primes sont « similaires aux obligations nationales donnant droit à des lots », et garantissant le capital misé.^{clxxvii}

b. Éléments complémentaires

Il y a deux façons de mettre sur pied un système de loterie mondiale ; d'abord à niveau national⁴⁴ dans le cadre des systèmes nationaux de loterie des pays participants, ensuite, par la vente de tickets de loterie dans le monde entier (par le biais, par exemple, d'un système en ligne) gérée par une organisation internationale⁴⁵. Dans les deux cas, un accord cadre international devrait être convenu entre les pays participants. Il devrait inclure des dispositions concernant la réglementation des activités de loterie (nationales ou internationales, en fonction du système choisi), la remise des fonds à un organisme international (tel que l'Organisation des Nations Unies) et l'utilisation des fonds pour financer les biens publics mondiaux^{clxxviii}.

Avec l'arrivée d'Internet partout dans le monde, il serait facile de dégager des recettes en vendant des tickets de loterie en ligne dans le monde entier, car cela n'impliquerait qu'une réglementation minimale. Outre la portée mondiale et les réglementations minimales^{clxxix}, les coûts de gestion seraient minimes puisque la vente serait exécutée en ligne^{clxxx}.

Selon des estimations réalisées en 2001, une loterie mondiale aurait rapporté 6,2 milliards de dollars. Ce chiffre correspond au prélèvement d'une contribution de 10% sur les recettes des loteries dans le monde s'élevant à 62 milliards de dollars cette année-là^{clxxxi}.

Il y a actuellement deux (2) propositions concernant l'émission d'obligations à primes à l'échelle mondiale :

⁴⁴ Des initiatives semblables ont déjà été mises en œuvre à l'échelle nationale. Par exemple, la loterie nationale de Belgique a permis au pays de recueillir un total de 330 millions d'euros depuis 1987 pour financer des projets de sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. Au Royaume-Uni, environ 310 millions de dollars ont été perçus par le biais de la loterie nationale depuis 1995 et ont servi au financement de projets de développement dans les pays à faible revenu. [Source : PNUD (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*].

⁴⁵ Le Programme alimentaire mondial (PAM) a également eu l'idée d'une « loterie humanitaire », qui consisterait à vendre des tickets à gratter dans le monde pour seulement 1 euro. D'après le PAM, cette initiative pourrait rapporter 400 millions d'euros par an. Le gagnant de la loterie remporterait une somme allant de 20 à 100 euros ou gagnerait un voyage pour visiter sur le terrain un projet de développement. [Source : Groupe pilote sur le financement innovant pour le développement. *Loterie mondiale*. Extrait de <http://www.leadinggroup.org/article31.html> (dernière consultation le 10 octobre 2012)].

« i) L'émission d'une obligation mondiale unique ou d'obligations nationales coordonnées dont une partie des recettes serait consacrée au développement. Les recettes seraient directement reversées aux pays en développement autrement que sous forme de prêts.

ii) L'émission d'une obligation mondiale unique ou d'obligations nationales coordonnées dont les recettes seraient reversées directement aux pays en développement sous forme de prêts. Ces derniers recevraient des fonds à des conditions favorables, car les obligations à primes rapportent moins aux investisseurs que des obligations classiques. Les investisseurs devraient supporter le risque de crédit du pays en développement^{clxxxii} ».

Dans le cas du Royaume-Uni, les acheteurs des obligations se voient attribuer un numéro d'identification unique dont ils peuvent se servir pour participer à une loterie⁴⁶. Techniquement, un acheteur est un investisseur, car il investit dans un titre d'épargne et ne perd jamais son investissement initial. Ses gains, en revanche, sont soumis au facteur chance, car ils dépendent d'un tirage au sort^{clxxxiii}. En d'autres termes, les obligations à primes mondiales ne rapporteraient plus des intérêts mais des lots.

Aucune estimation n'a été réalisée quant aux recettes que pourrait générer l'émission d'obligations à primes. Néanmoins, au Royaume-Uni elles s'élèvent à 34 milliards de dollars par an, ce qui constitue un bon point de référence^{clxxxiv}.

c. Évaluation générale

Une loterie mondiale pourrait générer des « ressources stables, supplémentaires et prévisibles » pour financer les biens publics mondiaux^{clxxxv}. Cependant, les gouvernements considèrent que la proposition manque d'attrait politique, car elle fait de la concurrence aux loteries nationales^{clxxxvi}. Elle est également vue comme une méthode rétrograde de financement du développement, car les personnes démunies sont plus nombreuses à acheter des tickets de loterie que les autres. En outre, les détracteurs de ce projet montrent qu'il soulève des questions éthiques, car les jeux de hasard sont tabous dans certaines cultures et religions^{clxxxvii}.

Les obligations à primes présentent les avantages suivants : 1) elles sont plus acceptables d'un point de vue éthique que les obligations classiques, car elles sont vues comme des produits d'épargne pour les investisseurs responsables, 2) l'achat de ces obligations est uni-

⁴⁶ « Dans le cas du Royaume-Uni, les particuliers achètent des bons d'épargne, chacun doté d'un numéro unique qui est tiré au sort chaque mois. Les lots attribués vont de 50 livres à 1 million de livres (un générateur de nombres aléatoires, surnommé ERNIE, choisit les gagnants). Le montant du lot est fixé de façon à ce que le rendement attendu soit équivalent au rendement des obligations du Trésor britannique. Les détenteurs d'obligations individuelles peuvent réaliser un bénéfice bien supérieur ou inférieur au rendement attendu, mais dans l'ensemble ils obtiennent le rendement moyen s'ils achètent la quantité maximale de bons autorisée (soit 30 000 livres par personne). Les gagnants peuvent réinvestir leurs gains. De nombreuses personnes accumulent ainsi des avoirs conséquents (et, puisque la quantité maximale de bons autorisée se quantifie par personne et non pas par foyer, chaque famille peut détenir des sommes considérables sous forme de bons). Une personne dont la chance est moyenne et détient des obligations pour un montant de 30 000 livres sterling remportera 12 lots par an. Étant donné que le plus petit lot vaut 50 livres sterling, le gagnant moyen remportera des lots pour une valeur de 600 livres minimum par an ». [Source : Addison, Tony et Chowdhury, Abdur R. (2003). *A Global Lottery and a Global Premium Bond*. UNU-WIDER, Document de référence N° 2003/80. Extrait de http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-080/_files/78091735623926785/default/dp2003-080.pdf (dernière consultation le 7 juin 2013)].

quement volontaire, et 3) les gouvernements ne sont pas tenus de les placer sur le marché^{clxxxviii}.

En revanche, selon les opposants à ce projet, les obligations à primes présentent les inconvénients suivants : 1) l'éviction des titres de dette d'autres États, 2) leur coût administratif et 3) la concurrence avec d'autres emprunts^{clxxxix}. Reisen (2004) a également signalé que le « produit de ces opérations obligataires se prête davantage à une transformation en prêts qu'en dons » et que la « la protection des investisseurs en cas de défaut de paiement des pays bénéficiaires n'est pas claire »^{cx}.

3. La taxe de luxe

a. Description générale et objectif général

Il s'agit d'une taxe indirecte qui touche surtout les personnes riches et qui est appliquée sur le prix des produits⁴⁷ et services⁴⁸ considérés comme luxueux et non indispensables. Elle peut aussi s'appliquer sur les transactions très coûteuses⁴⁹, ainsi que sur la consommation de produits du tabac^{cxci} et de boissons^{cxcii}. Les gouvernements perçoivent la taxe de luxe afin de modifier les modes de consommation et de dégager des recettes.

b. Éléments complémentaires

La taxe de luxe peut prendre la forme d'une taxe sur les ventes, d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'une taxe sur les véhicules, d'un impôt sur le patrimoine, etc. Ce peut également être un pourcentage du prix d'un produit ou d'un service de luxe, perçu habituellement à l'aide des mécanismes de taxation existants^{cxiii}.

Sa mise en œuvre rapporterait des recettes publiques conséquentes. La Chine, par exemple, a pu dégager 187,9 milliards de dollars à l'aide de sa taxe de luxe en 2010^{cxiv}. L'Australie a pu engranger 3,2 milliards de dollars depuis la mise en place, en 2010, de la *Luxury Car Tax* (un impôt sur les voitures de luxe)^{cxv}.

c. Évaluation générale

Les produits de luxe sont des biens de Veblen^{cxvi} : la demande pour ces biens augmente proportionnellement à leur prix. La taxe de luxe est donc considérée comme « un outil servant à remédier à la distorsion du marché et à assurer une plus grande égalité économique »^{cxvii}. Intrinsèquement, une taxe de luxe est progressive, car elle n'affecte que les individus riches qui consomment des produits et services de luxe⁵⁰. En plus de limiter la consommation dispendieuse, elle rapporte au gouvernement les recettes dont il a besoin pour le développement^{cxviii}.

⁴⁷ Tels que les yachts, les avions, les voitures haut de gamme, les bijoux de grande valeur, etc.

⁴⁸ Tels que les hébergements 5 étoiles dans les hôtels, les spas, les centres de bien-être et de fitness, etc.

⁴⁹ Tels que les achats de biens immobiliers chers dans des quartiers résidentiels huppés dépassant une limite établie par les autorités publiques.

⁵⁰ McPherson et al (2011) ont souligné que la loi australienne intitulée *Luxury Car Tax* était « une taxe essentiellement redistributive qui avait pour but de prendre à une minorité supposée de riches pour redonner à une majorité de pauvres, fût-ce de manière inefficace ». [Source : McPherson A, Guffogg S, Takemoto S et Williams S (2011). "An Economic Analysis of the Luxury Car Tax in Australia." *Deakin Papers in International Business Economics*. Vol. 4, Issue 1].

Néanmoins, sa mise en œuvre pourrait provoquer la réduction des recettes à long-terme, car à mesure que la taxe augmentera, l'effet de revenu et l'effet de substitution^{cxci} réduiront la demande de produits de luxe. Par conséquent, une taxe de luxe très élevée pourrait faire chuter brutalement la demande de produits de luxe, affectant ainsi les fabricants et les vendeurs participant au processus. Elle risquerait également d'alimenter le marché noir et d'avoir des incidences sur les recettes engrangées^{cc}.

Les détracteurs de cette taxe considèrent qu'elle est une « régression, un retour à la vieille époque socialiste », qu'elle conduit à des dysfonctionnements des marchés et que les produits et services dits de luxe par le passé peuvent être aujourd'hui considérés comme nécessaires^{cci}.

4. Obligations diaspora

a. Description générale et objectif général

Une obligation diaspora est un titre de créance émis par un pays, une entité publique non-souveraine ou une entreprise privée dans le but de générer des fonds issus des diasporas à l'étranger. Les fonds recueillis sont généralement intégrés dans le budget du gouvernement et réutilisés à des fins de développement^{ccii}. *L'Inde et plusieurs pays africains en développement ont commencé à émettre des obligations diaspora.*

b. Éléments complémentaires

Les pays qui exploitent ce type de financement émettent des obligations à leurs diasporas à l'étranger à un « taux patriotique », c'est-à-dire à un taux d'intérêt avantageux. Par conséquent, les obligations diaspora sont des obligations de la dette publique qui doivent être remboursées par la suite^{cciii}. En achetant ces obligations, les investisseurs ne cherchent pas forcément à réaliser de gros bénéfices, mais sont principalement motivés par une envie de « bien faire » pour leur pays. C'est pour cette raison que la philanthropie est une composante essentielle des obligations diaspora. Stenberg et al. (2010) ont toutefois indiqué que ces obligations ne sont pas qu'un « geste de charité », car elles canalisent également la bonne volonté dans un outil de financement à long-terme qui a la capacité de rapporter des fonds considérables pour des investissements nécessaires^{cciv}.

En 2012, le PNUD a signalé qu'Israël et l'Inde avaient dégagé plus de 35 milliards de dollars en émettant des obligations diaspora^{ccv}.

En faisant appel aux banques nationales et aux institutions multilatérales de développement pour l'émission d'obligations^{ccvi}, les pays en développement dont la communauté à l'étranger est importante (c'est-à-dire des ressortissants vivant dans des pays développés et industrialisés) pourraient utiliser les obligations comme une stratégie pour lever des fonds pour le développement^{ccvii}.

Plusieurs facteurs participent au succès des obligations diaspora, tels que : les liens de parenté, la présence d'importantes diasporas (notamment la première génération d'émigrés) au sein de pays développés et fortement industrialisés, le niveau élevé de confiance des émi-

grés dans le gouvernement de leur pays d'origine, le niveau élevé de revenus des émigrés et les conditions économiques favorables de leur pays de résidence^{ccviii}.

Selon Ketkar et Ratha (2007), d'autres conditions sont également nécessaires à l'émission d'obligations : l'absence de conflits civils dans le pays d'origine, une gouvernabilité minimale, des systèmes juridiques clairs et fermes garantissant l'exécution des contrats et la capacité des gouvernements à satisfaire aux conditions d'enregistrement des pays dans lesquels se situe leur diaspora^{ccix}.

c. Évaluation générale

Les obligations diaspora peuvent être considérées comme un complément de l'APD, car elles produisent de nouvelles sources de revenus. Toutefois, la viabilité de la dette devrait être examinée minutieusement, car ces obligations alimentent une dette publique qui doit être remboursée par la suite.

En principe, l'émission d'obligations diaspora est plus difficilement réalisable pour les petits pays pauvres ainsi que pour les pays dont le régime politique est instable ou répressif^{ccx}.

5. Projet de détaxe

a. Description générale et objectif général

La détaxe est un mécanisme de financement innovant proposé pour générer des ressources via la réduction par les gouvernements participants d'un certain pourcentage de la TVA appliquée sur les biens et services vendus par les commerces participants, et les dons de ces derniers à un programme de santé publique mondial^{ccxi}.

b. Éléments complémentaires

Dans le cadre de ce projet, les gouvernements participants renonceraient à au moins 1% de la TVA sur les biens ou services vendus par les commerces participants. Ces derniers pourraient également décider de verser, à titre volontaire, une partie de leurs recettes à l'initiative. Les recettes et les dons seraient placés dans un « fonds national prévu à cet effet et utilisés pour renforcer les systèmes de santé des pays pauvres par l'intermédiaire des circuits existants destinés à soutenir la plateforme de financement des systèmes de santé »^{ccxii}.

D'après une première estimation réalisée en 2008 pour vingt-six (26) pays, une détente fiscale pourrait rapporter approximativement 2 milliards de dollars par an. Selon cette estimation, seulement 5% des commerces des pays participants prendraient part à l'initiative. Les principaux contributeurs à ce projet seraient en principe le Japon (628 millions de dollars), l'Allemagne (344 millions de dollars), la France (233 millions de dollars) et l'Italie (138 millions de dollars). Cela étant, les contributions volontaires des commerces atteindraient quelque 200 millions de dollars, soit environ 10% des recettes prévues^{ccxiii}.

La détente fiscale coûterait environ 1% à 2% des recettes prévues.

c. Évaluation générale

Ce projet de détaxe serait un moyen de générer des recettes considérables pour financer des programmes de santé dans les pays à faible revenu. Si les pays participants y adhéraient, ce projet serait prévisible et viable vu la nature de la TVA, qui est une source vitale de revenus. Cependant, la détaxe serait difficile à appliquer dans certains pays, car elle exigerait d'étendre le système au niveau régional. En outre, faire la promotion de l'initiative afin de convaincre les commerces de reverser une partie de leurs bénéfices pourrait coûter cher également^{ccxiv}.

6. Taxe spécifique à certains secteurs d'activités perçue auprès des grandes entreprises

a. Description générale et objectif général

Perçue en plus de l'impôt sur les sociétés, la taxe spécifique à certains secteurs d'activités est une taxe supplémentaire frappant les grandes entreprises réalisant des bénéfices exceptionnels dans certains secteurs industriels. Elle a pour but d'accroître les recettes publiques^{ccxv}.

b. Éléments complémentaires

La mise en œuvre de ce type de financement novateur dépend fortement du contexte dans lequel elle s'inscrit. En voici quelques exemples :

- *Australie* – Depuis juillet 2012, le gouvernement australien a commencé à appliquer la *Minerals Resource Rent Tax* (taxe sur l'exploitation minière des ressources non renouvelables), une taxe de 22,5% perçue auprès de ses grandes sociétés engagées dans des projets d'exploitation minière du fer et de la houille et dont les bénéfices dépassent 75 millions de dollars. Le gouvernement applique également la *Petroleum Resource Rent Tax* (taxe sur le traitement des produits pétroliers), une taxe de 40% perçue auprès des grandes sociétés engagées dans des projets d'exploitation du gaz et du pétrole^{ccxvi}. En deux ans, la *Minerals Resource Rent Tax* devrait rapporter environ 10 milliards de dollars australiens^{ccxvii}.
- *République démocratique populaire lao* – Le projet de centrale hydroélectrique Nam Theun 2 vise à générer des fonds pour financer le développement. Les recettes qui seraient dégagées sur une période de 25 ans sont estimées à environ 2 milliards de dollars des États-Unis, qui pourraient être utilisés pour financer des programmes de santé et de préservation de l'environnement, le développement d'infrastructures et l'éducation^{ccxviii}.
- *Royaume-Uni* – En 2010, après que les institutions financières ont surmonté la crise financière mondiale et ont recommencé à réaliser des bénéfices substantiels, le gouvernement a proposé d'appliquer une taxe de 0,05% à 0,1% sur leur bilans. Cette mesure était censée répondre à la demande de réformes financières de la part des citoyens britanniques, étant donné que leur gouvernement avait renfloué ces institutions pendant la crise avec l'argent du contribuable^{ccxix}. La taxe a finalement été mise en œuvre à un taux plus élevé, de l'ordre de 0,13% en 2013, et devrait même atteindre 0,142% en 2014^{ccxx}. Les recettes qui seront perçues chaque année

sont estimées à 2,5 milliards de livres sterling approximativement (soit environ 4 milliards de dollars)^{ccxxi}.

c. *Évaluation générale*

Si ce type de taxe est imposé aux entreprises très rentables qui réalisent des bénéfices exceptionnels, les gouvernements pourront dégager des recettes conséquentes qui leur garantiront une base d'imposition solide pour financer des programmes de développement cruciaux.

Néanmoins, les gouvernements qui songent à appliquer cette taxe doivent trouver le juste milieu entre augmenter leurs recettes et créer un environnement économique favorable à la réussite des entreprises, car, en effet, la taxe s'ajouterait à l'impôt sur les sociétés préexistant. Par conséquent, les gouvernements pourraient envisager de n'appliquer cette taxe qu'aux entreprises très rentables⁵¹ afin de ne pas pénaliser les acteurs modestes de certains secteurs industriels^{ccxxii}.

Les entreprises lucratives exploitant les ressources naturelles (secteur minier, pétrole, gaz ou autres) sont les plus à même de payer une taxe spécifique à certains secteurs d'activités. Toutefois, d'après Stenberg et al. (2010), il peut être « inapproprié de percevoir de nouvelles taxes auprès de ces industries si les questions essentielles liées à gestion et la distribution des richesses issues des ressources naturelles n'ont pas été réglées ». La « malédiction des ressources » et le « syndrome hollandais »⁵² devrait être résolu avant que cette taxe ne soit mise en place^{ccxxiii}.

V. POTENTIEL DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT INNOVANTS POUR LA LUTTE ANTITABAC

La première partie de ce rapport est axée sur quelques-unes des pratiques actuelles et des idées proposées en matière de financement innovant des activités mondiales. Ces idées pourraient être utiles aux parties à la Convention-cadre lors de leurs discussions sur la mobilisation des ressources pour la lutte antitabac, puisqu'elles constituent déjà un élément essentiel des discussions relatives au financement pour le développement. Certaines de ces idées ont été proposées pour dégager des fonds pour d'autres questions liées au développement, telles que l'environnement et les maladies transmissibles. Eu égard à la nature transfrontalière des ques-

⁵¹ Comme dans le cas de l'Australie, qui n'applique la taxe qu'aux entreprises qui réalisent plus de 75 millions de dollars de bénéfices.

⁵² La **malédiction des ressources naturelles** (ou paradoxe de l'abondance) « s'abat sur les pays qui disposent de nombreuses ressources naturelles mais dont les peuples ne semblent pas tirer profit ». Le **syndrome hollandais** est une situation économique qui se produit lorsqu'« une augmentation des recettes due à des ressources naturelles (ou à des apports d'aide étrangère) fait monter le cours de la devise du pays, ce qui rend les exportations plus chères et le secteur manufacturier moins compétitif, entraîne des problèmes de gouvernance, des conflits, un endettement excessif, la volatilité et des inégalités ». [Source: Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization - mechanisms for raising additional domestic resources for health*. Rapport sur la santé dans le monde. Background paper. N°13].

tions relatives à la lutte antitabac telles que la publicité et le commerce illicite, il est possible de mettre ces idées de financement novateur au service de la lutte antitabac mondiale.

La seconde partie du présent rapport aborde la question des fonds générés par des sources provenant ou non de l'industrie du tabac afin de fournir quelques indications sur :

- a. La façon dont le tabac et les processus de diffusion du produit pourraient être davantage taxés ou ;
- b. La façon d'exploiter de nouvelles sources afin de financer les mesures de lutte antitabac.

Par-dessus tout, ce rapport aborde plus en profondeur la façon d'exploiter ces nouvelles sources de financement pour servir deux domaines essentiels qui pourraient asseoir la sensibilisation à la lutte antitabac dans la durée :

- a. Les activités nationales visant à produire un financement durable destiné à la lutte antitabac.
- b. Les activités mondiales essentielles qui ne peuvent pas être menées à bien par manque de fonds.

Dans l'ensemble, les sections consacrées à l'évaluation générale de chaque mécanisme de financement innovant mettent en valeur les enseignements tirés et les meilleures pratiques qui donnent au lecteur des éléments pour évaluer les mécanismes de financement innovants. Certains sont plus réalisables que d'autres d'un point de vue administratif, mais dans tous les cas la faisabilité politique de ces mécanismes est déterminante. Une meilleure compréhension des préoccupations politiques se profilera et ces dernières seront traitées seulement s'il est possible d'avoir des échanges sur ces idées et qu'elles sont étudiées suffisamment en profondeur dans les forums adéquats.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

-
- ⁱ Eberhard AA, Tokle SE, Vigg A, Del Monaco A, Winkler H (2004). *GEF Climate Change Program Study*. Global Environment Facility.
- ⁱⁱ Conservation Finance (undated). The Global Environment Facility. Retrieved from www.conservationfinance.org/guide/guide/images/global_e.doc (last visited 22 May 2013).
- ⁱⁱⁱ Conservation Finance (undated). *The Global Environment Facility*. Retrieved from www.conservationfinance.org/guide/guide/images/global_e.doc (last visited 22 May 2013).
- ^{iv} The Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria. *Governance Handbook: Financial Resources Mobilization, Management and Oversight*.
- ^v Sandor E, Scott S & Benn J (November 2009). *Innovative financing to fund development: progress and prospects*. DCD Issues Brief. Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ^{vi} The Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria. *Governance Handbook: Financial Resources Mobilization, Management and Oversight*.
- ^{vii} The Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria (2012). *Strategic Investments for Impact: Global Fund Results Report 2012*
- ^{viii} Hood, Marlowe (2011). "Global Fund faces billion-dollar gap." *Agence France-Presse (AFP)*. Posted on 19 May 2011. Retrieved from <http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5h6Ih8CYz1SqAKYjI-SiowJgu8BSA?docId=CNG.07d4a47a8ce76f0e07e322726bdf65a2.6f1> (last visited 23 May 2013).
- ^{ix} Avdeeva O, Lazarus JV, Aziz MA & Atun R (2011). "The Global Fund's resource allocation decisions for HIV programmes: addressing those in need." *Journal of the International AIDS Society*. Vol. 14:51.
- ^x Avdeeva O, Lazarus JV, Aziz MA & Atun R (2011). "The Global Fund's resource allocation decisions for HIV programmes: addressing those in need." *Journal of the International AIDS Society*. Vol. 14:51.
- ^{xi} Radelet, Steven and Caines, Karen (2005). "The Global Fund to Fight AIDS, TB, and Malaria: Performance and Vision." A Report Prepared for the UK Department for International Development. Center for Global Development.
- ^{xii} Radelet, Steven and Caines, Karen (2005). "The Global Fund to Fight AIDS, TB, and Malaria: Performance and Vision." A Report Prepared for the UK Department for International Development. Center for Global Development.
- ^{xiii} ITAD (2012). *UNITAID 5-Year Evaluation Summary*.
- ^{xiv} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{xv} UNITAID. *Innovative Financing: The Air Ticket Levy*. Retrieved from <http://www.unitaid.eu/resources-2/events/9-uncategorised/401-innovation-levy> (last visited 23 October 2013).
- ^{xvi} ITAD (2012). *UNITAID 5-Year Evaluation Summary*.
- ^{xvii} Center for Global Development (2012). *UNITAID*. A Background paper prepared for the Working Group on Value for Money: An Agenda for Global Health Funding Agencies. Retrieved from http://www.cgdev.org/section/topics/global_health/working_groups/value_for_money (last visited 22 May 2013).
- ^{xviii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xix} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xx} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xxi} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xxii} Perucic, Anne-Marie (2012). The Solidarity Tobacco Contribution (STC): A new international health-financing concept prepared by the World Health Organization (PowerPoint). Presented during the 15th World Conference on Tobacco or Health, Singapore, 20-24 March 2012.
- ^{xxiii} World Health Organization (2011). *A solidarity tobacco levy (STL) for international health: a Global initiative*. Retrieved from http://www.who.int/nmh/events/un_ncd_summit2011/ncds_stc.pdf (last visited 18 March 2013).
- ^{xxiv} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxv} Wreford-Howard, Simon (2010). WHO Support to Innovative Financing for Health Tokyo (PowerPoint). Leading Group on Innovative Financing for Development, Tokyo, 16-17 December 2010.
- ^{xxvi} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xxvii} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xxviii} WHO (2011). Policy Brief: Innovative Options for Health Financing. First Global Ministerial Conference on Healthy Lifestyles and Noncommunicable Disease Control, Moscow, 28-29 April 2011.

- ^{xxxix} WHO Regional Office for South-East Asia (2012). *Tobacco taxation and innovative health-care financing*. Retrieved from http://en.thaihealth.or.th/system/files/TFI_TTIHCF_0.pdf (last visited 29 April 2013).
- ^{xxx} World Health Organization (2011). *A solidarity tobacco levy (STL) for international health: a Global initiative*. Retrieved from http://www.who.int/nmh/events/un_ncd_summit2011/ncds_stc.pdf (last visited 18 March 2013).
- ^{xxxix} World Health Organization (2011). *A solidarity tobacco levy (STL) for international health: a Global initiative*. Retrieved from http://www.who.int/nmh/events/un_ncd_summit2011/ncds_stc.pdf (last visited 18 March 2013).
- ^{xxxii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxxiii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxxiv} Callard, Cynthia (2010). "Follow the money: How the billions of dollars that flow from smokers in poor nations to companies in rich nations greatly exceed funding for global tobacco control and what might be done about it." *Tobacco Control* 19:285-290.
- ^{xxxv} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxxvi} Physicians for a Smoke-Free Canada (2009). *The Global Tobacco Economy: A Snapshot of the Economies of Multinational Tobacco Companies and of International Tobacco Control Efforts in 2008*.
- ^{xxxvii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxxviii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xxxix} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xl} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{xli} Leading Group on Innovative Financing for Development. *International solidarity levy on air tickets*. Retrieved from <http://leadinggroup.org/rubrique177.html> (last visited 10 October 2012).
- ^{xlii} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *More money for health, and more health for the money*.
- ^{xliii} Porcher, Damien & Kerouedan, Dominique (2011). *Health Financing: Evolving Context, Evolving Methods: A Review on Innovative Financing for Health (Draft Report)*. French Ministry of Foreign and European Affairs.
- ^{xliv} WHO SEARO (2012). *Tobacco Taxation and Innovative Health-care Financing*.
- ^{xl} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *More money for health, and more health for the money*.
- ^{xlvi} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance*.
- ^{xlvii} Sandor E, Scott S & Benn J (November 2009). *Innovative financing to fund development: progress and prospects*. DCD Issues Brief. Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ^{xlviii} International Institute for Environment and Development (2008). *Fairer flying: An international air travel levy for adaptation*. A briefing paper.
- ^{xlix} de Ferranti, D., Griffin, C., Escobar, M., Glassman, A., Lagomarsino, G. (2008). *Innovative Financing for Global Health: Tools for Analyzing the Options*. Brookings Global Economy and Development.
- ¹ Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Background paper prepared for the Fifth Session of the Committee for Development Policy Meeting.
- ⁱ France Ministry of Foreign Affairs. *Combating the major pandemic diseases affecting part of the developing world*. Retrieved from http://www.diplomatie.gouv.fr/en/spip.php?page=rubrique_imprim&id_rubrique=7040 (last visited 22 October 2012).
- ⁱⁱⁱ UNITAID (2012). *UN world economic and social survey discusses UNITAID's unique model*. Retrieved from <http://www.unitaid.eu/resources-2/news/971-un-world-and-economic-survey-discusses-unitaid-s-unique-model> (last visited 22 October 2012).
- ^{liv} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{lv} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lvi} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

-
- ^{lvii} Gates, Bill (2011). *Innovation With Impact: Financing 21st Century Development*. A report by Bill Gates to G20 leaders, Cannes Summit.
- ^{lviii} Schulmeister S, Schratzenstaller M & Picek, O (2008). *A General Financial Transaction Tax: Motives, Revenues, Feasibility and Effects*. Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.
- ^{lix} Schulmeister S, Schratzenstaller M & Picek, O (2008). *A General Financial Transaction Tax: Motives, Revenues, Feasibility and Effects*. Österreichisches Institut für Wirtschaftsforschung.
- ^{lx} Gates, Bill (2011). *Innovation With Impact: Financing 21st Century Development*. A report by Bill Gates to G20 leaders, Cannes Summit.
- ^{lxi} Gates, Bill (2011). *Innovation With Impact: Financing 21st Century Development*. A report by Bill Gates to G20 leaders, Cannes Summit.
- ^{lxii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{lxiii} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxiv} Baker Dean (2010). *The Benefits of Financial Transactions Taxes*. Statement to the Bundestag.
- ^{lxv} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxvi} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{lxvii} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxviii} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxix} UN Department of Economic and Social Affairs (2012). *World Economic and Social Survey 2012: In Search of New Development Finance*.
- ^{lxx} Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Background paper prepared for the Fifth Session of the Committee for Development Policy Meeting.
- ^{lxxi} Kapoor, Sony (2004). *The Currency Transaction Tax: enhancing financial stability and financing development*. A report for The Tobin Tax Network. Retrieved from <http://www.stampoutpoverty.org/download.php?id=402> (last visited 22 October 2012).
- ^{lxxii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{lxxiii} Barbier, E. (2011). *The policy challenges for green economy and sustainable economic development*. Natural Resources Forum, 35: 233–245. doi: 10.1111/j.1477-8947.2011.01397.x.
- ^{lxxiv} Addison, Tony & Mavrotas, George (2004). *Foreign Direct Investment, Innovative Sources of Development Finance and Domestic Resource Mobilization*. Revised Paper for Track II, Global Economic Agenda, Helsinki Process on Globalisation and Democracy (draft as of 10 August 2004).
- ^{lxxv} Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Background paper prepared for the Fifth Session of the Committee for Development Policy Meeting.
- ^{lxxvi} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 22 October 2012).
- ^{lxxvii} Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Background paper prepared for the Fifth Session of the Committee for Development Policy Meeting.
- ^{lxxviii} Schmidt, Rodney (2007). *Innovative sources of financing for development: The Currency Transaction Tax*. A paper presented at the informal hearings of civil society on financing for development of the United Nations in New York, 22 October 2007.
- ^{lxxix} Binger, Albert (2003). *Global Public Goods and Potential Mechanisms for Financing Availability*. Background paper prepared for the Fifth Session of the Committee for Development Policy Meeting.
- ^{lxxx} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxxxii} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.

- ^{lxxxii} Leading Group on Innovative Financing to Fund Development (2010). *Globalizing Solidarity: The Case for Financial Levies*. Report of the Committee of Experts to the Taskforce on International Financial Transactions and Development.
- ^{lxxxiii} Brzoska, Michael (2001). *Taxation of the arms trade: An overview of the issues*. Paper prepared for the United Nations ad hoc Expert Group Meeting on Innovations in Mobilizing Global Resources for Development, 25-26 June 2001. Retrieved from <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan000954.pdf> (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxiv} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxv} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxvi} Brzoska, Michael (2001). *Taxation of the arms trade: An overview of the issues*. Paper prepared for the United Nations ad hoc Expert Group Meeting on Innovations in Mobilizing Global Resources for Development, 25-26 June 2001. Retrieved from <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan000954.pdf> (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxvii} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2003). *4: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxviii} Brzoska, Michael (2001). *Taxation of the arms trade: An overview of the issues*. Paper prepared for the United Nations ad hoc Expert Group Meeting on Innovations in Mobilizing Global Resources for Development, 25-26 June 2001. Retrieved from <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan000954.pdf> (last visited 28 May 2013).
- ^{lxxxix} Dunne, J Paul (2007). *The Challenge of Reducing Arms Proliferation*.
- ^{xc} Dunne, J Paul (2007). *The Challenge of Reducing Arms Proliferation*.
- ^{xcI} Dunne, J Paul (2007). *The Challenge of Reducing Arms Proliferation*.
- ^{xcii} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 28 May 2013).
- ^{xciii} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 28 May 2013).
- ^{xciv} Vignard, Kerstin (2003). *Beyond the peace dividend— disarmament, development and security*. Retrieved from http://kms2.isn.ethz.ch/serviceengine/Files/EINIRAS/47947/ichaptersection_singledocument/e761b953-a4e6-4818-82e1-256232b82920/en/03_Beyond+the+Peace+Dividend.pdf (last visited 19 July 2012).
- ^{xcv} Dunne, J Paul (2007). *The Challenge of Reducing Arms Proliferation*.
- ^{xcvi} Brzoska, Michael (2001). *Taxation of the arms trade: An overview of the issues*. Paper prepared for the United Nations ad hoc Expert Group Meeting on Innovations in Mobilizing Global Resources for Development, 25-26 June 2001. Retrieved from <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan000954.pdf> (last visited 28 May 2013).
- ^{xcvii} Brzoska, Michael (2001). *Taxation of the arms trade: An overview of the issues*. Paper prepared for the United Nations ad hoc Expert Group Meeting on Innovations in Mobilizing Global Resources for Development, 25-26 June 2001. Retrieved from <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan000954.pdf> (last visited 28 May 2013).
- ^{xcviii} Vignard, Kerstin (2003). *Beyond the peace dividend— disarmament, development and security*. Retrieved from http://kms2.isn.ethz.ch/serviceengine/Files/EINIRAS/47947/ichaptersection_singledocument/e761b953-a4e6-4818-82e1-256232b82920/en/03_Beyond+the+Peace+Dividend.pdf (last visited 19 July 2012).
- ^{xcix} The I-8 Group Leading Innovative Financing for Equity (L.I.F.E.).
- ^c Sandor E, Scott S & Benn J (November 2009). *Innovative financing to fund development: progress and prospects*. DCD Issues Brief. Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ^{ci} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{cii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*
- ^{ciii} Ponte S, Richey LA & Baab M (2008). Bono's Product (RED) Initiative: Wedding hard commerce and corporate social responsibility. Danish Institute for International (DIIS) Studies Working Paper No. 2008/13.
- ^{civ} de Ferranti, D., Griffin, C., Escobar, M., Glassman, A., Lagomarsino, G. (2008). *Innovative Financing for Global Health: Tools for Analyzing the Options*. Brookings Global Economy and Development.
- ^{cv} (Product) RED Frequently Asked Questions (FAQs). Retrieved from [http://www.joinred.com/wp-content/uploads/2012/pdf/\(RED\)%20FAQs.pdf](http://www.joinred.com/wp-content/uploads/2012/pdf/(RED)%20FAQs.pdf) (last visited 20 July 2013).

- ^{cvi} (RED) Results. Retrieved from <http://www.joinred.com/results/> (last visited 10 October 2012)
- ^{cvii} de Ferranti, D., Griffin, C., Escobar, M., Glassman, A., Lagomarsino, G. (2008). *Innovative Financing for Global Health: Tools for Analyzing the Options*. Brookings Global Economy and Development.
- ^{cviii} (Product) RED Frequently Asked Questions (FAQs). Retrieved from [http://www.joinred.com/wp-content/uploads/2012/pdf/\(RED\)%20FAQs.pdf](http://www.joinred.com/wp-content/uploads/2012/pdf/(RED)%20FAQs.pdf) (last visited 20 July 2013).
- ^{cix} de Ferranti, D., Griffin, C., Escobar, M., Glassman, A., Lagomarsino, G. (2008). *Innovative Financing for Global Health: Tools for Analyzing the Options*. Brookings Global Economy and Development.
- ^{cx} Dadush, Sarah (2010). Profiting in (RED): "The Need for Enhanced Transparency in Cause-Oriented Marketing." *International Law and Politics*. Retrieved from <http://www.iilj.org/research/documents/fdc.dadush.pdf> (last visited 29 May 2013).
- ^{cxii} Kadafa, Ayuba (2008). *The role one percent (1%) digital solidarity contribution can play in closing the digital divide* (PowerPoint). Presented during the Commonwealth ICT Summit in Abuja.
- ^{cxiii} The Global Digital Solidarity Fund. Retrieved from http://www.insouth.org/index.php?option=com_sobi2&sobi2Task=sobi2Details&sobi2Id=128&Itemid=68 (last visited 04 June 2013).
- ^{cxiiii} Sandor E, Scott S & Benn J (November 2009). *Innovative financing to fund development: progress and prospects*. DCD Issues Brief. Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ^{cxv} Girishankar, Navin (2009). *Innovating Development Finance: From Financing Sources to Financial Solutions*. The World Bank. Policy Research Working Paper 5111.
- ^{cxvi} Randles, Jennifer (undated). *Digital Solidarity Levy*. Retrieved from <http://www.textilegoddess.com/sites/default/files/pdf/IS510finalpaper.pdf> (last visited 04 June 2013).
- ^{cxvii} The Digital Solidarity Fund. *What is the amount mobilised by the DSF so far?* Retrieved from <http://www.dsf-fsn.org/cms/content/view/65/155/lang,en/> (last visited 23 October 2012).
- ^{cxviii} Kadafa, Ayuba (2008). *The role one percent (1%) digital solidarity contribution can play in closing the digital divide* (PowerPoint). Presented during the Commonwealth ICT Summit in Abuja.
- ^{cxix} Sandor E, Scott S & Benn J (November 2009). *Innovative financing to fund development: progress and prospects*. DCD Issues Brief. Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD).
- ^{cx} Yau, Elaine. "Technology is for Everyone." *South China Morning Post*. Posted 15 March 2007. YOUNG-POST section, 5. Cited in Randles, Jennifer (undated). *Digital Solidarity Levy*. Retrieved from <http://www.textilegoddess.com/sites/default/files/pdf/IS510finalpaper.pdf> (last visited 04 June 2013).
- ^{cxxi} Randles, Jennifer (undated). *Digital Solidarity Levy*. Retrieved from <http://www.textilegoddess.com/sites/default/files/pdf/IS510finalpaper.pdf> (last visited 04 June 2013).
- ^{cxixi} Foundation Board of the Global Digital Solidarity Foundation. "Minutes of the Extraordinary Meeting of the Foundation Board of 27 January 2009." Cited in Randles, Jennifer (undated). *Digital Solidarity Levy*. Retrieved from <http://www.textilegoddess.com/sites/default/files/pdf/IS510finalpaper.pdf> (last visited 04 June 2013).
- ^{cxixii} Randles, Jennifer (undated). *Digital Solidarity Levy*. Retrieved from <http://www.textilegoddess.com/sites/default/files/pdf/IS510finalpaper.pdf> (last visited 04 June 2013).
- ^{cxixiii} Michaud, Josh & Kates, Jen (2011). *Innovative Financing Mechanisms for Global Health: Overview & Considerations for US Government Participation*. The Henry J. Kaiser Family Foundation.
- ^{cxixiv} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxixv} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxixvi} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *Mobile Phone Voluntary Solidarity Contribution (VSC): Taskforce Factsheet*.
- ^{cxixvii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxixviii} Okech TC & Gitahi JW (2012). Alternative Sustainable Financing of Public Health Care in Kenya. *International Journal of Business and Social Science*. Vol. 3 No. 16 [Special Issue – August 2012].
- ^{cxixix} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *Mobile Phone Voluntary Solidarity Contribution (VSC): Taskforce Factsheet*.
- ^{cxixxx} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxixxxi} Gates, Bill (2011). *Innovation With Impact: Financing 21st Century Development*. A report by Bill Gates to G20 leaders, Cannes Summit.

- ^{cxxxii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxxxiii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., Rekve D. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxxxiv} Ross H., et al., *Salud Publica Mex* (2006); Guindon GE, et.al. (2003). Cited in WHO Regional Office for Southeast Asia (2010). *Effective Implementation of the WHO Framework Convention on Tobacco Control through the MPOWER Policy Package*. TFI Paper. Vol. 3, No. 2.
- ^{cxxxv} Ross H., et.al., *Salud Publica Mex* (2006); Guindon GE, et.al. (2003). Cited in WHO Regional Office for Southeast Asia (2010). *Effective Implementation of the WHO Framework Convention on Tobacco Control through the MPOWER Policy Package*. TFI Paper. Vol. 3, No. 2.
- ^{cxxxvi} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{cxxxvii} Community Interventions for Health. *Increase price of tobacco products*. Retrieved from http://www.oxha.org/cih_manual/index.php/increase-price-of-tobacco-products (last visited 21 October 2012).
- ^{cxxxviii} WHO. *The Political Economy of Tobacco Taxation*. Retrieved from www.who.int/entity/tobacco/publications/en_tfi_tob_tax_chapter4.pdf (last visited 20 October 2012).
- ^{cxxxix} Chaloupka FJ, Yurekli A & Fong GT (2012). “Tobacco taxes as a tobacco control strategy.” *Tobacco Control*. Vol. 21:172-180. doi:10.1136/tobaccocontrol-2011-050417. Retrieved from <http://tobaccocontrol.bmj.com/content/21/2/172.full.pdf+html> (last visited 23 July 2013).
- ^{cxli} California Board of Equalization (2012). *Sales of Cigarettes and Tobacco Products in California: License Requirement for Retailers*. Retrieved from <http://www.boe.ca.gov/pdf/pub78.pdf> (last visited 09 October 2012).
- ^{cxlii} ChangeLab Solutions (2012). *Tobacco Retailer Licensing: An Effective Tool for Public Health*. Retrieved from http://changelabsolutions.org/sites/default/files/TobaccoRetailerLicensing_factsheet_FINAL_20120907.pdf (last visited 10 June 2013).
- ^{cxliii} ChangeLab Solutions (2012). *Tobacco Retailer Licensing An Effective Tool for Public Health*. Retrieved from http://changelabsolutions.org/sites/default/files/TobaccoRetailerLicensing_factsheet_FINAL_20120907.pdf (last visited 10 June 2013).
- ^{cxliiii} Technical Assistance Legal Center (2006). *Case Studies on the Implementation and Enforcement of Local Tobacco Retailer Licensing Ordinances in California*.
- ^{cxliv} ChangeLab Solutions. What is “tobacco retailer licensing” and why would my community want to pursue it? Retrieved from <http://changelabsolutions.org/tobacco-control/question/what-is-tobacco-retailer-licensing> (last visited 23 July 2013).
- ^{cxlv} Center for Public Health and Tobacco Policy. *Legal Issues: Tobacco Retail Licensing*.
- ^{cxlvi} McLaughlin, Ian (2010). *License to Kill? Tobacco Retailer Licensing as an Effective Enforcement Tool*. A Law Synopsis by the Tobacco Control Legal Consortium.
- ^{cxlvii} ChangeLab Solutions (2012). *Tobacco Retailer Licensing: An Effective Tool for Public Health*. Retrieved from http://changelabsolutions.org/sites/default/files/TobaccoRetailerLicensing_factsheet_FINAL_20120907.pdf (last visited 10 June 2013).
- ^{cxlviii} The Allen Consulting Group (2002). *Licensing of Tobacco Retailers and Wholesalers: Desirability and Best Practice Arrangements*. A Report to the Commonwealth Department of Health and Ageing. Retrieved from [http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/B05D343195FDB181CA25776500063C84/\\$File/license.pdf](http://www.health.gov.au/internet/main/publishing.nsf/Content/B05D343195FDB181CA25776500063C84/$File/license.pdf) (last visited 10 June 2013).
- ^{cxlix} American Lung Association (2012). *Tobacco Surcharges*. Retrieved from <http://www.prevent.org/data/files/actiontoquit/factsheet%20-%20tobacco%20surcharges.pdf> (last visited 11 June 2013).
- ^{cli} Advocate Health Care (2013). *2014 Tobacco Surcharge Frequently Asked Questions*. Retrieved from <http://benefits.advocatehealth.com/documents/Tobacco-SurchargeFAQs.pdf> (last visited 11 June 2013).
- ^{cli} American Lung Association (2012). *Tobacco Surcharges*. Retrieved from <http://www.prevent.org/data/files/actiontoquit/factsheet%20-%20tobacco%20surcharges.pdf> (last visited 11 June 2013).
- ^{cli} American Lung Association (2012). *Tobacco Surcharges*. Retrieved from <http://www.prevent.org/data/files/actiontoquit/factsheet%20-%20tobacco%20surcharges.pdf> (last visited 11 June 2013).
- ^{cliii} National Association of Attorneys General (1998). *The Master Settlement Agreement*. Retrieved from http://www.naag.org/backpages/naag/tobacco/msa/msa-pdf/MSA%20with%20Sig%20Pages%20and%20Exhibits.pdf/file_view

- ^{cliv} Martinez, Laura & Kramer, Ilyse (2012). *Tobacco Settlement Revenues: A Five-year Trend Report*. Retrieved from <http://www.financeproject.org/publications/FiveYearTrend.pdf> (last visited 14 October 2012).
- ^{clv} Campaign for Tobacco-Free Kids (2003). *Summary of the Master Settlement Agreement (MSA)*.
- ^{clvi} Martinez, Laura and Kramer, Ilyse (2012). *Tobacco Settlement Revenues: A Five-year Trend Report*.
- ^{clvii} Viscusi, W. Kip & Hersch, Joni (2010). *Tobacco Regulation through Litigation: The Master Settlement Agreement*.
- ^{clviii} Sloan FA, Allsbrook JS, Madre LK, Masselink LE, Mathews CA (2005). "States' Allocations Of Funds From The Tobacco Master Settlement Agreement." *Health Affairs*. vol. 24, no. 1, pp. 220-227. doi: 10.1377/hlthaff.24.1.220.
- ^{clix} Clegg Smith KM, Wakefield MA, Nichter M (2003). "Press coverage of public expenditure of Master Settlement Agreement funds: how are non-tobacco control related expenditures represented?" *Tobacco Control*. 12:257-263.
- ^{clx} Campaign for Tobacco-Free Kids (2003). *Summary of the Master Settlement Agreement (MSA)*.
- ^{clxi} Gross CP, Soffer B, Bach PB, Rajkumar R & Forman HP (2002). "State expenditures for tobacco-control programs and the tobacco settlement." *The New England Journal of Medicine*. Vol. 347, No. 14, pp. 1080-6.
- ^{clxii} Corporate Tax. Retrieved from <http://www.investopedia.com/terms/c/corporatetax.asp#axzz28qG15rGw> (last visited 09 October 2012).
- ^{clxiii} Avi-Yonah, Reuven (2004). *Corporations, Society and the State: A Defense of the Corporate Tax*. University of Michigan – John M. Olin Center for Law & Economics. Paper #04-006.
- ^{clxiv} KPMG. *Corporate tax rates by country*. Retrieved from <http://www.kpmg.com/global/en/services/tax/tax-tools-and-resources/pages/corporate-tax-rates-table.aspx> (last visited 01 August 2013).
- ^{clxv} Callard, Cynthia (2010). "Follow the money: How the billions of dollars that flow from smokers in poor nations to companies in rich nations greatly exceed funding for global tobacco control and what might be done about it." *Tobacco Control* 19:285-290. doi:10.1136/tc.2009.035071. Retrieved from <http://tobaccocontrol.bmj.com/content/19/4/285.short> (last visited 24 October 2012).
- ^{clxvi} KPMG. *Corporate tax rates by country*. Retrieved from <http://www.kpmg.com/global/en/services/tax/tax-tools-and-resources/pages/corporate-tax-rates-table.aspx> (last visited 01 August 2013).
- ^{clxvii} Education International Research Institute (2011). *Global Corporate Taxation and Resources for Quality Public Services*. Edited by Laura Figazzolo and Bob Harris.
- ^{clxviii} Callard, Cynthia & Collishaw, Neil. *Financing international action to reduce NCDs: why a tax on repatriated tobacco profits may be less regressive than a solidarity levy on cigarettes*.
- ^{clxix} Physicians for a Smoke-Free Canada. *The Tobacco Manufacturers' Surtax 1994-2012: Impact of corporate income tax reductions and industry relocation* (Backgrounder).
- ^{clxx} Cook, Philip J. & Moore, Michael J. (2002). *The Economics of Alcohol Abuse and Alcohol-Control Policies*. *Health Affairs*. Vol. 21, No.2, pp. 120-133. doi: 10.1377/hlthaff.21.2.120.
- ^{clxxi} Richupan, Somchai (2005). *Alcohol Products Taxation: International Experiences and Selected Practices in Asia*. Prepared for the International Tax and Investment Center (ITIC) Asia Excise Taxation Conference, 2-4 March 2005, Singapore.
- ^{clxxii} Parry, Ian W.H., Laxminarayan, Ramanan & West, Sarah E. (2009). *Fiscal and Externality Rationales for Alcohol Taxes*. Resources for the Future. RFF Discussion Paper 06-51-REV.
- ^{clxxiii} Slama, Karen (2005). *Background information for adopting a policy encouraging earmarked tobacco and alcohol taxes for the creation of health promotion foundations*. Document commissioned by the International Union for Health Promotion and Health Education, Paris, December 2005.
- ^{clxxiv} Chaloupka Frank J. (2009). *Alcoholic Beverage Taxes, Prices and Drinking [Commentary]*. *Addiction*. DOI: 10.1111/j.1360-0443.2008.02486.x.
- ^{clxxv} Chaloupka Frank J. (2009). *Alcoholic Beverage Taxes, Prices and Drinking [Commentary]*. *Addiction*. DOI: 10.1111/j.1360-0443.2008.02486.x.
- ^{clxxvi} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization - mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.
- ^{clxxvii} Atkinson, AB (2004). *New Sources of Development Finance: Funding the Millennium Development Goals*. UNU World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER).
- ^{clxxviii} Addison, Tony & Chowdhury, Abdur R. (2003). *A Global Lottery and a Global Premium Bond*. UNU-WIDER Discussion Paper No. 2003/80. Retrieved from http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-080/_files/78091735623926785/default/dp2003-080.pdf (last visited 07 June 2013).
- ^{clxxix} Addison, Tony & Chowdhury, Abdur R. (2003). *A Global Lottery and a Global Premium Bond*. UNU-WIDER Discussion Paper No. 2003/80. Retrieved from http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-080/_files/78091735623926785/default/dp2003-080.pdf (last visited 07 June 2013).

papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-080/_files/78091735623926785/default/dp2003-080.pdf (last visited 07 June 2013).

^{clxxx} Carnegie Council on Ethics & International Affairs. *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 22 October 2012).

^{clxxx} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 22 October 2012).

^{clxxxii} Girishankar, Navin (2009). *Innovating Development Finance: From Financing Sources to Financial Solutions*. The World Bank. Policy Research Working Paper 5111.

^{clxxxiii} Reisen, Helmut (2004). *Innovative Approaches to Funding the Millennium Development Goals*. Policy Brief No. 24. OECD Development Centre. Retrieved from <http://www.oecd.org/dev/pgd/30880682.pdf> (last visited 07 June 2013).

^{clxxxiv} Carnegie Council on Ethics & International Affairs (2004). *Financing Global Development: Key Proposals and Recommendations*. Global Policy Innovations Policy Brief. Retrieved from http://www.policyinnovations.org/ideas/policy_library/data/01166/_res/id=sa_File1/ (last visited 22 October 2012).

^{clxxxv} Leading Group on Innovative Financing for Development. *Global lottery*. Retrieved from <http://leadinggroup.org/article200.html> (last visited 10 October 2012).

^{clxxxvi} Addison, Tony and Abdur R. Chowdhury (2005). "A global lottery and a global premium bond."

^{clxxxvii} Addison, Tony & Chowdhury, Abdur R. (2003). *A Global Lottery and a Global Premium Bond*. UNU-WIDER Discussion Paper No. 2003/80. Retrieved from http://www.wider.unu.edu/publications/working-papers/discussion-papers/2003/en_GB/dp2003-080/_files/78091735623926785/default/dp2003-080.pdf (last visited 07 June 2013).

^{clxxxviii} Addison, Tony, Mavrotas, George, McGillivray, Mark (2005). *Aid, debt relief and new sources of finance for meeting the millennium development goals*. Research Paper. UNU-WIDER. United Nations University (UNU) No. 2005/09, ISBN 9291906867.

^{clxxxix} Atkinson, AB (2004). *New Sources of Development Finance: Funding the Millennium Development Goals*. UNU World Institute for Development Economics Research (UNU-WIDER)

^{cx} Reisen, Helmut (2004). *Innovative Approaches to Funding the Millennium Development Goals*. Policy Brief No. 24. OECD Development Centre. Retrieved from <http://www.oecd.org/dev/pgd/30880682.pdf> (last visited 07 June 2013).

^{cxci} Historical Tax Law Changes Luxury Tax on Cigarettes and Tobacco. Retrieved from <http://www.azleg.gov/jlbc/08taxbook/luxtacig.pdf> (last visited 07 August 2013).

^{cxcii} Ryan, Christopher D. (1997). "Ontario's Luxury Tax on Beverages." *Canadian Revenue Newsletter* No. 18. Retrieved from <http://www.esjvdam.com/Ontario%20Luxury%20Tax%20for%20Web.pdf> (last visited 07 August 2013).

^{cxci} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{cxci} Devonshire-Ellis, Chris (2012). "Luxury Tax in China." *China Briefing*. Op-ed commentary posted on June 7, 2012. Retrieved from <http://www.china-briefing.com/news/2012/06/07/luxury-tax-in-china.html> (last visited 07 August 2013).

^{cxci} Australian National Audit Office (2011). *Administration of the Luxury Car Tax: Australian Taxation Office*. The Auditor-General Audit Report No. 45 2010-11.

^{cxci} Bagwell, Laurie Simon & Bernheim, B. Douglas (1996). "Veblen Effects in a Theory of Conspicuous Consumption." *The American Economic Review*. Vol. 86, No. 3. pp. 349-373.

^{cxci} The Times View of India (2012). *Delhi government plans a luxury tax on health clubs, gyms and spas*. Retrieved from http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-06-07/edit-page/32080461_1_luxury-tax-consumption-taxes-extra-burden (last visited 07 August 2013).

^{cxci} The Times View of India (2012). *Delhi government plans a luxury tax on health clubs, gyms and spas*. Retrieved from http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-06-07/edit-page/32080461_1_luxury-tax-consumption-taxes-extra-burden (last visited 07 August 2013).

^{cxci} Income and Substitution Effects — A Summary. Retrieved from http://www2.econ.iastate.edu/classes/econ101/hallam/Income_Substitution.pdf (last visited 09 June 2013).

^{cc} EconomyWatch (2010). *Luxury Tax in the United States of America (USA)*. Retrieved from <http://www.economywatch.com/tax/united-states/luxury.html>

(last visited 07 August 2013).

^{ccci} The Times View of India (2012). *Delhi government plans a luxury tax on health clubs, gyms and spas*. Retrieved from http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2012-06-07/edit-page/32080461_1_luxury-tax-consumption-taxes-extra-burden (last visited 07 August 2013).

^{ccii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

^{cciii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

^{cciv} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization - mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccv} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

^{ccvi} UN Department of Economic and Social Affairs (2012). *World Economic and Social Survey 2012: In Search of New Development Finance*.

^{ccvii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization - mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccviii} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

^{ccix} Ketkar, Suhas & Ratha, Dili (2007). "Development Finance via Diaspora Bonds: Track Record and Potential." Paper presented on 23 May 2007 at the Migration and Development Conference at the World Bank, Washington D.C. Retrieved from <http://siteresources.worldbank.org/INTPROSPECTS/Resources/334934-1100792545130/Diasporabonds.pdf> (last visited 03 June 2013).

^{ccx} UNDP (2012). *Innovative Financing for Development: A New Model for Development Finance?*

^{ccxi} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *More money for health, and more health for the money*.

^{ccxii} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *More money for health, and more health for the money*.

^{ccxiii} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *De-Tax: Taskforce Factsheet*.

^{ccxiv} Taskforce on Innovative International Financing for Health Systems. *De-Tax: Taskforce Factsheet*.

^{ccxv} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxvi} Australian Government (2012). A new resource taxation regime: Improved resource tax arrangements (Factsheet). Retrieved from http://www.futuretax.gov.au/content/FactSheets/downloads/fact_sheet_resource_taxation_regime032012.pdf (last visited 25 June 2013).

^{ccxvii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxviii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxix} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxx} Mustoe, Howard (2013). "U.K. Bank Levy Raised to Prevent Windfall on Corporation Tax." *Bloomberg*. Posted on 20 March 2013. Retrieved from <http://www.bloomberg.com/news/2013-03-20/u-k-bank-levy-raised-to-prevent-windfall-on-corporation-tax.html> (last visited 26 June 2013).

^{ccxxi} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxxii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.

^{ccxxiii} Stenberg, K., Elovainio R., Chisholm, D., Fuhr D., Perucic, A.M., RekveD. and Yurekli, A. (2010). *Responding to the challenge of resource mobilization – mechanisms for raising additional domestic resources for health*. World Health Report. Background Paper No. 13.



CENTRE SUD

**Chemin du Champ d'Anier 17
PO Box 228, 1211 Genève 19
Suisse**

Tél. : (+41 22) 791 8050

Fax : (+41 22) 798 8531

Email : south@southcentre.int

Site Internet :

<http://www.southcentre.int>

ISSN 1819-6926